



Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2014



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2014

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	6
I. COMPOSITION DES JURYS	7
1) CONCOURS EXTERNE	7
2) CONCOURS INTERNE	8
3) TROISIÈME CONCOURS	9
II. CORRECTEURS	10
1) CONCOURS EXTERNE	10
2) CONCOURS INTERNE	14
3) TROISIÈME CONCOURS	16
III. EXAMINATEURS	17
1) CONCOURS EXTERNE	17
2) CONCOURS INTERNE	19
3) TROISIÈME CONCOURS	20
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	21
I L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU CONCOURS POUR CONJUGUER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DE LA FUTURE PROMOTION	21
II LE BILAN DU CONCOURS	23
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	26
1) CONCOURS EXTERNE	26
2) CONCOURS INTERNE	29
3) TROISIÈME CONCOURS	29
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS	30
1) CONCOURS EXTERNE	30
2) CONCOURS INTERNE	37
3) TROISIÈME CONCOURS	41
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRES AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	44
1) CONCOURS EXTERNE	44
2) CONCOURS INTERNE	48
3) TROISIÈME CONCOURS	51
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS	53
1) CONCOURS EXTERNE	53
2) CONCOURS INTERNE	54
3) TROISIÈME CONCOURS	55

DONNÉES STATISTIQUES	56
IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	56
X. CANDIDATS INSCRITS	56
XI. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR	56
XII. CANDIDATS PRESENTS	57
XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS	58
XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE	61
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	61
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	62
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	66
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	70
5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	70
XV. CANDIDATS ADMISSIBLES	71
XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES	71
XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	74
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	74
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	76
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	79
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	82
5) RÉSULTATS D'ADMISSION	82
XVIII. LAURÉATS	83
RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	83
XIX. PROFIL DES LAURÉATS	85

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours administrateur territorial session 2014 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 13 mars 2014.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- Concours externe = 28 postes
- Concours interne = 27 postes
- Troisième concours = 5 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 5 mai au vendredi 30 mai 2014 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au mardi 10 juin 2014.

Le jury s'est réuni le 28 août 2014 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) aux dates suivantes :

Concours externe : du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2014

Concours interne et troisième concours : du lundi 6 au jeudi 9 octobre 2014

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 9 décembre 2014.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- Concours interne : du 19 au 23 janvier 2015
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Troisième concours : les 27 et 28 janvier 2015
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)
- Concours externe : du 2 au 6 février 2015
(6 épreuves par candidat réparties sur 2 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 12 février 2015.

La scolarité à l'INET a débuté le 4 mai 2015 après qu'une réunion d'information ait été organisée le 24 mars 2015.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Président	M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
Suppléante	Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
Élus locaux	Mme Anne-Marie ROYER Conseillère municipale de la ville de Troyes
	Mme Françoise VERJUX-PELLETIER Conseillère générale de Saône-et-Loire
	Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
Fonctionnaires territoriaux	M. Patrick AYACHE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville de Besançon
	M. Patrick MALFAIT Administrateur territorial Directeur général des services du Conseil général du Morbihan
	M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
Personnalités qualifiées	Mme Stéphanie BRAT Administrateur territorial Directrice des finances et de la prévision à la ville de Clermont-Ferrand
	M. Didier JEAN-PIERRE Professeur agrégé en droit public à l'université d'Aix-Marseille
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris

2) CONCOURS INTERNE

Président	M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
Suppléante	Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
Élus locaux	Mme Diane BEDU PASQUALAGGI Conseillère régionale de Haute-Corse M. Gérard GALLIOT Conseiller général du Doubs et maire de Dannemarie-sur-Crête Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
Fonctionnaires territoriaux	Mme Cendrine OLLIER-MONTANGON Ingénieur en chef territorial Voies navigables de France (VNF) Mme Chantal MOREAU Administrateur territorial Directrice adjointe Europe, relations internationales et coopération au Conseil régional Rhône-Alpes M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
Personnalités qualifiées	M. Jean-Pierre GUFFROY Administrateur territorial Directeur de l'Institut régional du travail social du Nord-Pas-de-Calais Mme Estelle TARRAGON Administrateur territorial Directrice générale adjointe au Pôle ressources et service public à la ville de Bagneux M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris

3) TROISIÈME CONCOURS

Président	M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
Suppléante	Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
Élus locaux	Mme Sophie CRUZ Adjointe au maire de la ville de Sainte-Foy-Lès-Lyon
	M. Bruno ROJOUAN Conseiller général de l'Allier et maire de Villefranche d'Allier
Fonctionnaires territoriaux	Mme Sylvie ROBERT Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole
	M. Richard DAGORNE Conservateur territorial du patrimoine Directeur adjoint du Musée lorrain de Nancy
	Mme Anne PIGNON Administrateur territorial Directrice générale adjointe des services animation et vie sociale de la ville et de la Communauté d'agglomération de Poitiers
Personnalités qualifiées	M. Pierre LAPLANE Administrateur territorial Directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg
	M. Bruno MALHEY Administrateur territorial Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée - Val Maubuée
	Mme Isabelle RUEFF Administrateur civil Directrice générale de l'OPAC Isère
	M. Alain PENIN Psychologue et expert agréé Cour de Cassation de Paris

II. CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Damien AUGIAS

Administrateur territorial, directeur des ressources juridiques et administratives à la ville de Pantin

Madame Marianne BERLINER-SOSTHE

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à l'université de Nice

Monsieur Vincent CROSNIER DE BRIANT

Enseignant-chercheur et responsable des études doctorales à l'université Paris-Est Créteil

Madame Laurence FAUGUE

Professeur agrégé de philosophie au lycée Masséna de Nice

Monsieur Gwénaél GONNIN

Enseignant associé à l'Ecole nationale de la magistrature

Monsieur François GROSRICHARD

Ancien journaliste honoraire et grand reporter au journal Le Monde

Monsieur Guy LACOUR

Maître de conférences (en retraite)

Madame Roselyne LEFRANCOIS

Présidente du Mouvement européen d'Ille-et-Vilaine

Madame Sylvie ROBERT

Première vice-présidente au Conseil régional de Bretagne, adjointe au maire de la ville de Rennes et conseillère communautaire de Rennes Métropole

Madame Estelle TARRAGON

Administrateur territorial, directrice générale adjointe des services du Pôle ressources et service public de la ville de Bagneux

Rédaction d'une note de synthèse

Monsieur Jean-Luc BERTOGLIO

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle ressources, économie et emploi au Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence

Monsieur Gérard CHARNEAU

Administrateur civil hors classe (en retraite)

Madame Mireille CHARNEAU

Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Gérard GALLIOT

Conseiller général du Doubs et maire de Dannemarie-sur-Crête

Monsieur Jack HEBRARD

Administrateur territorial, directeur administratif du CNRR (Conservatoire national à rayonnement régional) de Nice

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, directeur général adjoint au Conseil général du Vaucluse

Madame Sylvie MAKARENKO

Administrateur territorial, directrice du Pôle «Seniors» et des actions gérontologiques à la ville de Bordeaux

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Monsieur Michel PACCALIN

Administrateur territorial, chargé de mission d'appui au pilotage et à l'inspection au Conseil général du Bas-Rhin

Monsieur Benoît ROCHAS

Administrateur territorial, directeur général délégué de la gestion publique et des finances au Conseil régional du Centre

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Maître de conférences en économie et directeur du Centre de préparation à l'ENA de l'Institut d'études politiques de Rennes

Madame Nadège BAPTISTA

Administrateur territorial, directrice générale des services de la ville et de l'agglomération de Châteauroux

Monsieur Guillaume BASSET

Administrateur territorial, conseiller auprès du délégué général de l'Association des régions de France

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Dominique PAOLI

Administrateur civil au service des études du Sénat

Monsieur Michel RUIMY

Economiste à la Banque de France et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, chargé de mission auprès du directeur général ressources au département de Loire-Atlantique

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur des études à l'INSEEC (Institut des hautes études économiques et commerciales) de Paris, maître de conférences en macroéconomie à l'Institut d'études politiques de Paris

Monsieur Vincent TREMOLET

Consultant indépendant en stratégie de financement et contrôle des organisations

Composition portant sur un sujet de droit public

Monsieur Jean-Noël BILLARD

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, magistrat à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Michel COME

Administrateur territorial, directeur général adjoint au Crédit municipal de Nancy

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et professeur de droit public à l'université de Rennes I

Monsieur Bruno MALHEY

Administrateur territorial, directeur général des services à la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée - Val Maubuée

Monsieur Yannick SCALZOTTO

Administrateur territorial, directeur adjoint des ressources humaines au Conseil général du Val-de-Marne

Monsieur Michel VERPEAUX

Professeur de droit public, université de Paris I - Panthéon Sorbonne

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Composition portant sur un sujet de droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Monsieur François FOURNIE

Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU

Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Composition portant sur un sujet de d'histoire contemporaine

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Jérôme GREVY

Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers et directeur du laboratoire de recherche Gerhico-Cerhilim (Groupe d'études et de recherches historiques du Centre-Ouest atlantique – Centre d'études et de recherches historiques de Limoges)

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Sylvain LAURENS

Maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Composition portant sur un sujet de sociologie

Madame Géraldine BOZEC

Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris

Madame Alix LEVAIN

Chercheuse en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN

Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Monsieur Guy SOLLE

Professeur en sciences de gestion (en retraite)

Composition portant sur un sujet de démographie

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU

Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Monsieur Arnaud ASCENSI

Ingénieur en chef, directeur des systèmes d'information à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole

Monsieur Djelali HEDJERASSI

Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et
Communauté urbaine de Strasbourg

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Monsieur Jacques OURY

Professeur de chaire supérieure honoraire en mathématiques (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

Composition portant sur un sujet de statistiques

Monsieur Louis LE NY

Maître de conférences en mathématiques et chercheur (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

Allemand

Madame Christine DEMAISON

Maître de conférences en allemand à l'université Pierre et Marie Curie de Paris VI

Madame Margarete STURM-FOUCAULT

Maître de conférences en allemand et chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à
l'Institut d'études politiques de Paris

Anglais

Madame Faouzia BENDERDOUCHE

Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI

Madame Isabelle DEPARDIEU

Professeure certifiée d'anglais à l'université de Bourgogne

Arabe moderne

Monsieur Yasser AHMED ABDALLAH

Intervenant à l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence

Monsieur Claude CAMILLY

Chargé de cours d'arabe à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Ecole supérieure d'interprètes et de
traducteurs de l'université Sorbonne nouvelle - Paris III

Espagnol

Monsieur Gérard CHOUKROUN

Maître de conférences, professeur permanent d'espagnol et adjoint au responsable du département des
langues à l'Institut d'études politiques à Paris

Madame Patricia CHIROT

Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne

Grec moderne

Monsieur Constantin BOBAS

Professeur en études néo-helléniques à l'université Lille 3

Madame Anna LAMPADARIDI

Lecteur en études néo-helléniques à l'université Lille 3

Italien

Monsieur Paolo MODUGNO

Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques de Paris

Madame Norma ROMANELLI

Professeur d'italien et responsable formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

Portugais

Madame Aldeneide MAURIN

Enseignante en Portugais

Madame Chantal DA SILVA

Intervenante en Portugais à l'ESSEC

Russe

Madame Natalia HOLSTEIN

Traductrice assermentée à Paris

Madame Ada SCHLAEN

Professeur agrégé à Versailles

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Pierre BRUTHIAUX

Conservateur territorial en chef de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, responsable du service budget et prospective au Conseil général du Nord

Monsieur Richard DAGORNE

Conservateur territorial du patrimoine, directeur adjoint au Musée lorrain de Nancy

Madame Sarah DESLANDES

Administrateur territorial, directrice de la santé et de l'action sociale au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, directeur général adjoint aménagement durable au Conseil général du Nord

Monsieur Samuel GOUGEON

Administrateur territorial, premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Eric LE CLERCQ DE LANNOY

Administrateur civil, contrôleur général économique et financier au ministère des finances

Monsieur Jean-Pierre PRUD'HOMME

Conseiller en formation et en communication

Madame Catherine RIBOT

Professeur de droit administratif à l'université de Montpellier I

Madame Claudine SAVEAN

Administrateur territorial, directrice générale adjointe fonctions ressources au Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Patrice ALLAIS

Administrateur territorial, directeur général à la Communauté d'agglomération Rennes Métropole

Monsieur Patrick BARBASTE

Administrateur territorial, conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Madame Stéphanie BRAT

Administrateur territorial, directrice des finances et de la prévision à la ville de Clermont-Ferrand

Madame Valérie CHATEL

Administrateur territorial, directrice générale adjointe au pôle ressources au Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Anne COLLIN

Administrateur territorial, directrice adjointe en charge du développement des ressources humaines au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Madame Françoise CORRUBLE

Administrateur territorial, directrice en charge des personnes âgées et handicapées au Conseil général de Seine-Maritime

Madame Juliette KUPECEK

Administrateur territorial, directrice générale adjointe des services compétences et organisation à la ville de Montpellier

Monsieur Pierre LAPLANE

Administrateur territorial, directeur général des services de la ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg

Monsieur Jean-François MAILLET

Administrateur territorial, directeur des services financiers à la ville d'Arras

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial, directeur général des services à la ville de Villefranche-sur-Saône

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Madame Chantal MOREAU

Administrateur territorial, directrice adjointe Europe, relations internationales et coopération au Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Cendrine OLLIER MONTANGON

Ingénieur en chef aux Voies navigables de France (VNF)

Monsieur Damien THIERRY

Maître de conférences en droit public à l'université de Tours
Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Monsieur Guy CARRIEU

Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil général de la Marne

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire à l'environnement et cadre de vie, à la protection du patrimoine et au développement durable, ville de Buc

Monsieur Marc de MONTALEMBERT

Professeur en politiques sociales (en retraite)

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Gilles CHAMPAGNE

Maître de conférences en droit public (en retraite)

Monsieur Bertrand FAURE

Professeur agrégé de droit public et directeur du laboratoire de recherche droit et changement social (DCS) à l'université de Nantes

Monsieur Jean-Luc BERTOGLIO

Administrateur territorial, directeur général adjoint du pôle ressources, économie et emploi au Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence

Madame Marie-Laure ROLLAND-GAGNE

Administrateur territorial, rapporteur à la Cour des comptes

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Monsieur Philippe BUZZI

Administrateur territorial, magistrat à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Monsieur Philippe FROUTE

Maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris XII

Monsieur Claude LACOUR

Professeur émérite en sciences économiques et chercheur au sein du Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA) à l'université Montesquieu - Bordeaux IV

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, chargé de mission auprès du directeur général ressources au département de Loire-Atlantique

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Madame Diane BEDU-PASQUALAGGI

Conseillère régionale de Haute-Corse

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Madame Valérie CHATEL

Administrateur territorial, directrice générale adjointe au pôle ressources au Conseil régional Rhône-Alpes

Madame Anne PIGNON

Administrateur territorial, directrice générale adjointe des services animation et vie sociale à la ville et Communauté d'agglomération de Poitiers

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Monsieur Laurent DOMINGO

Premier conseiller, rapporteur à la Cour administrative d'appel de Douai

Madame Fleur JOURDAN

Directrice générale adjointe de l'unité des affaires juridiques, marchés et qualité au Conseil régional d'Île-de-France

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Luc Alain VERVISCH

Administrateur territorial, professeur associé à l'université de Cergy-Pontoise

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Madame Rina DUPRIET

Administrateur territorial (en retraite) et adjointe au maire à l'environnement et cadre de vie, à la protection du patrimoine et au développement durable, ville de Buc

Monsieur Yves RAYMOND

Psychologue territorial (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Madame Isabelle DE BENALCAZAR

Responsable juridique au Crédit municipal de Paris

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, directeur de cabinet du maire de Toul

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Monsieur François FOURNIE

Substitut du procureur au Tribunal de grande instance de Charleville-Mézières

Monsieur Alain OSMONT

Conseiller à la Cour d'appel de Paris

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Madame Géraldine BOZEC

Post-doctorante en sociologie politique et associée au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris.

Madame Alix LEVAIN

Chercheuse en sociologie à l'Institut national de la recherche agronomique

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Monsieur Thierry BURGER-HELMCHEN

Professeur des universités et doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg

Monsieur Guy SOLLE

Professeur en sciences de gestion à l'Université Paul Verlaine-Metz

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Monsieur Pascal BRENOT

Directeur du développement territorial à la ville de Lyon

Monsieur Guy CHAPRON

Conseiller technique du Défenseur des droits (en retraite)

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Madame Elisabeth BONNET-PINEAU

Professeur agrégé de sciences humaines en géographie à l'Institut d'études politiques de Paris et consultante en aménagement du territoire

Madame Béatrice PANCHUQUET-CHASSAY

Professeur agrégé de démographie et géographie au lycée Bonaparte de Toulon

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Monsieur Louis LE NY

Maître de conférences en mathématiques et chercheur (en retraite)

Monsieur Roger RIVET

Professeur agrégé des universités honoraire en mathématiques (en retraite)

III. EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais
	Monsieur Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, professeur associé à l'université de Cergy-Pontoise
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Directrice de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Cergy-Pontoise
	Monsieur Alain LE BRIS Administrateur territorial, directeur général adjoint au Conseil général du Vaucluse

Questions sociales	Madame Marion LEROUX Administrateur territorial, directrice générale adjointe à la solidarité au Conseil général du Val d'Oise
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil général de la Marne
Informatique	Monsieur Marc JOUHANNEAU Ingénieur en chef, chargé de mission auprès du directeur général des services du Conseil régional Centre
	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg
Union européenne	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université de Tours – Faculté de droit
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile-de-France
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
	Madame Valérie GACON Professeur d'anglais à l'université de Bourgogne
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques, Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris
Italien	Madame Norma ROMANELLI Professeur en Italien et responsable formation à la Chambre de commerce italienne pour la France
	Monsieur Paolo MODUGNO Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques, Paris

2) CONCOURS INTERNE

Finances publiques et économie financière	Monsieur Patrick BARBASTE Administrateur territorial, conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Alsace
	Monsieur Olivier NYS Directeur général adjoint à la ville de Lyon
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles GUIHEUX Professeur de droit public à l'université de Rennes et directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
	Monsieur Jean- Robert JOURDAN Administrateur territorial, directeur général ressources au Conseil général du Nord
Économie	Monsieur Philippe BUZZI Administrateur territorial, magistrat à la Chambre régionale des comptes d'Alsace
	Monsieur Jérôme COFFINET Economiste, adjoint de direction à la Banque de France
Informatique	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef, directeur du service d'information de la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg
Droit public	Madame Marie-Laure ROLLAND GAGNE Administrateur territorial, rapporteur extérieur à la Cour des comptes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur d'université agrégé de droit public à l'université de Nantes
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeur certifié de classe normale d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques, Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris
Italien	Madame Norma ROMANELLI Professeur en Italien et responsable formation à la Chambre de commerce italienne pour la France
	Madame Sabina CASSANELLI Professeur d'italien à l'Institut d'études politiques, Paris
Arabe moderne	Monsieur Claude CAMILLY Chargé de cours d'arabe à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université Sorbonne nouvelle-Paris III
	Monsieur Yasser AHMED ABDALLAH Professeur à l'Institut d'études politiques, Aix en Provence

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques et économie financière	Monsieur Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, professeur associé à l'université de Cergy-Pontoise
	Monsieur Pascal FORTOUL Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais
Questions sociales	Madame Marion LEROUX Administrateur territorial, directrice générale adjointe à la solidarité au Conseil général du Val d'Oise
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil général de la Marne
Informatique	Monsieur Djelali HEDJERASSI Ingénieur en chef, chef du service système d'informations, télécommunications et réseaux à la ville et Communauté urbaine de Strasbourg
	Monsieur Arnaud ASCENSI Ingénieur en chef, directeur du service d'information de la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole
Droit public	Madame Marie-Laure ROLLAND GAGNE Administrateur territorial, rapporteur extérieur à la Cour des comptes
	Monsieur Bertrand FAURE Professeur d'université agrégé de droit public à l'université de Nantes
Anglais	Madame Isabelle DEPARDIEU Professeur certifié de classe normale d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI
Allemand	Madame Margaret STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand à l'Institut d'études politiques, Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences à l'université Paris VI-Jussieu
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Monsieur Gérard CHOUKROUN Professeur permanent d'espagnol et directeur-adjoint du service des langues à l'Institut d'études politiques, Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Le concours d'administrateur territorial est un concours exigeant qui justifie un investissement très important de la part des candidats. Il constitue une porte d'accès à la haute Fonction publique territoriale qui joue un rôle décisif dans l'encadrement et le pilotage de l'administration des collectivités locales et l'animation de leur territoire.

Pour un Président de jury nourri de plusieurs expériences de Directeur général des services, l'exercice de cette responsabilité a constitué un moment privilégié pour s'interroger sur ce qui est aujourd'hui l'essence du service public local, à un moment où il est confronté à une tension d'ampleur inédite sur ces ressources.

C'est convaincu, avec les membres du jury, que cette évolution de l'environnement des collectivités va provoquer des changements durables qu'il revient aux fonctions d'administrateurs territoriaux d'accompagner et de piloter, que j'ai vécu les différentes étapes d'un processus qui a abouti à la proclamation des résultats.

J'ai personnellement abordé cet engagement en considérant cette expérience comme une chance assortie toutefois d'une double exigence. D'une part, celle de permettre à tous les candidats d'exprimer au mieux les qualités qui sont les leurs et, d'autre part, de contribuer à travers les décisions du jury à la constitution d'une promotion à même de tirer le meilleur parti des 18 mois de scolarité à l'INET. En tant que président, j'ai perçu que les décisions du jury qu'il me revenait d'animer, se devaient de conforter la crédibilité de l'INET et qu'il nous fallait faire tout ce qui était en notre pouvoir pour retenir les candidats les mieux à même de susciter l'intérêt de futurs employeurs. Évaluer un candidat, c'est engager l'avenir de celui-ci mais c'est aussi, pour une part non négligeable, engager celui du cadre d'emplois dont il aspire à relever.

I L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU CONCOURS POUR CONJUGUER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DE LA FUTURE PROMOTION

Une organisation du concours éprouvée

Assumer la fonction de président m'aura permis de mesurer l'importance de tous les acteurs de ce concours pour conduire avec toute la sécurité nécessaire une procédure complexe et garantir une équité de traitement à chaque candidat.

Je tiens à souligner que l'administration du CNFPT, et particulièrement le service des concours, mais aussi les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury sont tout à fait conscients de leurs responsabilités et investissent le temps, l'attention et l'énergie pour assurer la plénitude de leur fonction. J'avoue avoir été impressionné par les dispositions prises par le CNFPT pour sécuriser la gestion de toutes les phases du concours, en particulier le recensement et le choix des sujets, la correction des épreuves écrites et la programmation des épreuves orales.

Le jury appelé à se prononcer sur le choix des sujets écrits, à délibérer sur la liste d'admissibilité aux trois concours, à auditionner les candidats pour le grand oral et à délibérer sur le résultat final, a bénéficié d'un accompagnement attentif du service concours, pleinement respectueux de ses prérogatives et totalement disponible pour lui permettre d'accomplir sa tâche.

Un jury préparé

Mise en place pour la troisième fois, la formation organisée par le CNFPT à l'initiative des membres du jury a été particulièrement appréciée et a, sans aucun doute, constitué un élément du très bon fonctionnement du jury. Cette formation préalable a contribué largement à la cohésion du jury et a permis de construire une vision partagée des attentes de tous ses membres et d'élaborer une grille d'évaluation indispensable pour considérer, avec toute l'équité et l'attention requises, les candidats qui se sont succédé 11 jours durant pour les oraux des trois concours et pour le grand oral en particulier.

Le témoignage du Président du jury de 2013 a également constitué un temps fort de cette journée de préparation. Yves DURUFLE a su donner aux membres du jury 2014 certaines clés indispensables pour que le grand oral remplisse pleinement sa vocation. Il a aussi fait partager ses convictions fortes sur les enjeux du concours et sur le rôle de chacun des membres du jury dans la réussite de son organisation.

Ce passage de témoin permet, au-delà du décret régissant l'organisation du concours, de capitaliser l'expérience des précédents jurys et d'assurer une certaine continuité indispensable pour donner au concours l'assise dont il a besoin pour attirer des candidats motivés par la spécificité de la Fonction publique territoriale et contribuer à la cohésion du cadre d'emplois d'administrateur territorial.

La qualité de la prise de parole, la motivation, l'aptitude au management et au travail avec les élus ont été identifiés comme des critères autour desquels le jury a souhaité évaluer chaque candidat. Cependant, un

critère l'a emporté sur les autres et a été distingué comme le principal : celui de l'employabilité. La spécificité du concours d'administrateur territorial réside en effet dans le fait que les élèves doivent trouver un poste au sortir de l'école. Les enjeux de cette étape décisive ne doivent pas être négligés. Le jury a tenu compte de l'impact de la situation financière du monde local sur le marché de l'emploi des cadres dirigeants. Les difficultés rencontrées par certains élèves au terme de leur scolarité pour intégrer une collectivité, ont interpellé le jury et l'ont invité à la vigilance. En effet, il n'est ni dans l'intérêt des élèves administrateurs, ni dans celui de l'INET que cette situation s'installe dans la durée, et le jury a estimé devoir utiliser ses prérogatives dans l'évaluation de la note du grand oral pour contribuer à ce que les candidats ayant, de son point de vue, les chances les plus solides de réussir leur intégration professionnelle, puissent intégrer l'école.

Le grand oral est en quelque sorte une épreuve de vérité et le jury a souhaité que celle-ci prenne toute sa place dans le concours en confortant, par les notes attribuées, le caractère discriminant que le fort coefficient 5 donne à cette épreuve. En effet, si la plupart des épreuves permettent d'évaluer l'étendue des connaissances, la capacité d'expression et l'esprit de synthèse dans le traitement d'un sujet bien défini, le grand oral se doit d'identifier les personnalités les plus à même de s'exprimer dans un environnement complexe et disposant d'un minimum de leadership pour convaincre leurs interlocuteurs.

Disons-le nettement, certains candidats ayant obtenu aux épreuves écrites de bons résultats justifiant leur admissibilité, se sont révélés très décevants à l'oral, paralysés par l'enjeu ou n'apportant pas la preuve qu'ils avaient la maturité nécessaire pour prétendre à devenir administrateur territorial.

Un jury pluriel

Les entretiens du grand oral 2014 ont été menés par huit membres du jury. Si cette composition peut paraître importante, elle se révèle à l'usage comme un élément clé de la dynamique du jury et aussi une garantie apportée aux différents candidats. Elle apporte une grande diversité, avec le regard croisé d'élus, d'universitaires, de hauts fonctionnaires territoriaux de différents cadres d'emplois issus des collectivités les plus diverses que les fonctions d'administrateurs pourraient rencontrer dans leur carrière, sans oublier l'apport très apprécié et même essentiel du psychologue.

Il est indispensable, quelque soit le caractère assurément solennel et stressant de cet échange, que les candidats puissent être confrontés aux regards croisés qu'offre cette composition plurielle. En particulier, il est heureux que des élus puissent interroger les candidats sur la façon dont ils pourraient répondre à leurs attentes et sur leur aptitude à adopter, à leur égard, la bonne posture faite de capacité, de disponibilité, d'écoute mais aussi de prise d'initiatives et d'une bonne affirmation de soi.

Un échange ouvert mais cadré

Le jury a souhaité s'appuyer très largement sur la méthode empruntée par le jury du concours 2013, et ceux qui l'ont précédé, pour organiser à l'occasion du grand oral un échange permettant de révéler au mieux les atouts de chaque candidat, d'identifier les points de vigilance et de relever les incapacités éventuelles en termes de posture, de gestion de la relation à l'autre ou de difficulté à construire un propos suffisamment structuré.

Pour les trois concours, les trames se sont ainsi déroulées d'une façon similaire :

- un exposé préalable du candidat de 10 minutes, sur un texte ou un sujet choisi après tirage au sort. Pour le troisième concours, cet exposé consiste en l'évocation du parcours professionnel et personnel du candidat ;
- un échange de 5 minutes avec le jury qui pose les questions sur le thème de l'exposé ;
- 3 minutes de présentation du candidat pour les concours externes et internes ;
- 12 minutes environ de questions/réponses sur différents sujets d'actualité, de culture générale, de motivation du candidat ;
- une mise en situation professionnelle, qui a systématiquement conclu le grand oral. C'est un exercice qui est apparu essentiel pour vérifier l'aptitude à la prise de responsabilité du candidat, sa capacité à se positionner au bon niveau et sa compréhension des enjeux de problèmes ou de situations d'urgence qu'un futur administrateur peut rencontrer dans sa carrière.

Le jury, et le président en premier lieu, s'est attaché à mettre en confiance le candidat et à l'aider à gérer, à l'ouverture de l'échange, le stress qui l'habite.

Le jury a également veillé à poser des questions dans un champ très large pour permettre à chaque candidat de révéler au mieux sa personnalité, ses centres d'intérêts, sa culture générale et son approche du futur métier d'administrateur territorial.

La dynamique de fonctionnement des membres du jury a permis, en règle générale, à chacun d'entre eux

de s'exprimer à l'occasion de l'échange avec chaque candidat, apportant ainsi, dans le respect des objectifs définis collectivement, la nécessaire diversité des approches et des questions et offrant ainsi un large éventail de possibilités d'expression aux candidats.

Cette participation active a incontestablement contribué à ce que chaque membre du jury s'implique totalement et a facilité le déroulement des délibérations. Dans l'ensemble, les points de vue sur chaque candidat ont été très vite convergents. Lorsqu'ils ne l'étaient pas, les discussions qui ont suivi l'audition de chacun d'entre eux, ont permis d'aboutir à l'attribution d'une note sinon unanime, tout au moins très largement convergente. Cette appréciation que j'exprime, a été partagée par le jury. Elle permet de souligner la pertinence de la composition du jury, du nombre d'examineurs du grand oral, de la durée de l'entretien et de la structuration de celui-ci.

II LE BILAN DU CONCOURS

En premier lieu, il importe de souligner le décalage important relevé par le jury à propos du niveau des candidats à chacun des trois concours. Le jury a relevé la qualité d'ensemble des candidats au concours interne. Il a estimé satisfaisant le niveau des candidats du troisième concours mais a exprimé une certaine déception au sujet du concours externe.

Un concours externe 2014 assez décevant

Cette appréciation de portée générale n'est pas destinée aux candidats reçus mais concerne le niveau d'ensemble des candidats à ce concours.

Le jury n'a attribué que 17 places sur les 28 ouvertes. Ce résultat n'est pas, il faut le dire, le fruit d'une sévérité accrue par rapport aux années antérieures. En effet, la moyenne du dernier reçu au concours 2014 est quasi identique à celle du dernier reçu au concours 2013. Cependant, cette moyenne, jugée en 2013 comme en 2014 comme déterminant le niveau nécessaire pour intégrer l'INET, a conduit le jury à ne pas attribuer 11 places au concours externe. Il est heureux que ce rapport du président du jury m'offre la possibilité d'expliquer ce résultat et de donner des repères aux futurs candidats pour mieux se préparer aux concours à venir.

En premier lieu, un nombre significatif de candidats au concours externe ne s'est pas présenté à l'oral, certains d'entre eux n'ayant même pas pris la peine d'en prévenir le CNFPT. Les défections n'ont, semble-t-il, pas concerné uniquement les reçus au concours de l'ENA. Elles interpellent sur l'attractivité du cadre d'emplois. Sans nul doute, les difficultés du marché du travail ont joué dans ce choix par défaut. Il est possible de comprendre les interrogations de certains admissibles, admis simultanément à des concours de l'État, et qui doivent faire le choix entre la certitude d'une intégration dans une administration de l'État ou l'aléa que représente la recherche d'un poste à la sortie de l'école. Il est à craindre que la contraction du marché de l'emploi territorial ne perdure, avec le développement des mutualisations entre villes-centres et agglomérations, le regroupement de nombreuses régions et les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur public local.

Certes, cette situation pourrait n'être que passagère du fait de la pyramide des âges des administrateurs et du prochain départ à la retraite d'un nombre significatif d'entre eux, mais elle risque de durer plusieurs années. Il conviendra au CNFPT et à la direction de l'école d'en tenir compte. Le jury a estimé devoir aussi considérer cette situation et assume une décision qui ne se veut pas brutale mais qui est apparue indispensable pour préserver le rayonnement de l'INET.

En second lieu, le jury s'est interrogé, comme d'ailleurs avant lui le président du jury 2013, Yves DURUFLE, sur le niveau de préparation des candidats au concours externe. Je note à mon tour que les candidats issus de l'IEP de Paris disposent en général d'un bon niveau de connaissance générale mais appréhendent souvent assez mal la spécificité d'un fonctionnaire territorial par rapport à un fonctionnaire de l'État. Il semble que les autres IEP aient une approche plus diversifiée des possibilités qui s'offrent à leurs étudiants, en considérant peut-être un peu mieux les potentialités du monde territorial. En tout état de cause, si le passage par un IEP est sinon incontournable mais constitue tout du moins la voie la plus empruntée, il n'est pas apparu de différences significatives dans le niveau des étudiants préparés par l'IEP de Paris, et les autres Instituts d'Etudes Politiques.

Le jury s'est étonné de l'appréhension très superficielle de ce qu'est le métier d'administrateur territorial. Si la notion de service public est souvent mise en avant, de façon d'ailleurs très formatée, la relation aux élus et la posture professionnelle qu'implique celle-ci n'est pas souvent envisagée. Les champs d'intervention des administrateurs sont assez mal identifiés et pour présenter leurs projets professionnels, les candidats s'arrêtent en général sur un seul champ de compétence dans un seul niveau de collectivité. Ce constat est tout à fait surprenant, surtout au regard des efforts d'information déployés par le CNFPT. La plaquette de présentation du concours, largement diffusée, fournit des informations qu'un certain nombre de candidats n'ont manifestement ni intégrées ni exploitées.

Si la vocation d'un administrateur territorial peut s'affermir au cours de sa formation à l'INET et à travers

ses premières expériences professionnelles, il apparaît néanmoins indispensable qu'un candidat se projette suffisamment sur les fonctions qu'il aura à assumer. Celles-ci sont assurément exaltantes, mais elles ont aussi leur part de servitudes et d'exigences et doivent donc être appréhendées avec suffisamment de lucidité.

Des résultats de bon niveau au concours interne

Si le jury a dû exprimer ses regrets et sa déception sur le niveau d'ensemble des candidats au concours externe, il en est tout autrement du concours interne.

Cette situation a amené le jury à user de la faculté qui lui est donnée de reporter sur le concours interne, dans une certaine limite, les places qui ne sont pas attribuées pour le concours externe. Deux places supplémentaires ont ainsi été mobilisées pour fixer à 29 le nombre de candidats reçus au concours interne. Il faut souligner que cette décision a été justifiée par le résultat d'ensemble puisque la moyenne du dernier reçu est assez nettement supérieure à celle du dernier reçu au concours interne 2013.

Dans l'ensemble, le jury a relevé des profils assez diversifiés au plan géographique comme au plan des parcours professionnels.

Comme en 2013, il a été constaté qu'un grand nombre de candidats viennent des administrations de l'État, en particulier de l'administration des finances et qu'un nombre significatif de candidats relève de la fonction publique hospitalière. Si ces candidats connaissent moins bien le monde des collectivités locales que leurs pairs de la fonction publique territoriale, beaucoup d'entre eux ont su convaincre le jury de la cohérence de leur parcours et de leur volonté de s'épanouir dans une carrière d'administrateur territorial.

Cette démarche d'agents de l'État semble s'expliquer par les difficultés rencontrées par ceux-ci pour évoluer dans leur carrière, et par l'attrait qu'exercent de ce fait les collectivités, du fait de la diversité de leur champ de compétences, à l'égard de fonctionnaires devant exercer dans des administrations plus segmentées. Par ailleurs, le statut de fonctionnaire de ces candidats, comme de ceux issus de la fonction publique territoriale en situation de détachement pendant leur scolarité, les préserve des risques de se retrouver en situation de chômage à la sortie de l'INET, faute de poste.

Dans leur ensemble, les candidats sont apparus bien préparés et leurs motivations sont exprimées avec clarté.

Il faut noter également que la formation initiale de beaucoup de ces candidats a souvent été accomplie dans un Institut d'Etudes Politiques (IEP). Manifestement, les épreuves écrites du concours interne réussissent plutôt à ces anciens étudiants d'un IEP, même après une période d'activité professionnelle. Il est également apparu que les candidats internes gèrent en règle générale plus facilement le stress de l'épreuve du grand oral que les candidats au concours externe.

Si ce bon niveau général se devrait d'être mis en avant, il convient cependant de relever que certains candidats, pourtant manifestement très motivés et engagés dans leurs fonctions actuelles, ont du mal à intégrer la différence entre les fonctions de cadre A et celles d'administrateur territorial, notamment en termes de vision stratégique et de management d'équipe.

Le jury a dû en tenir compte dans la détermination de la note au grand oral.

Un bilan plutôt encourageant du troisième concours

Les 5 postes ouverts ont été attribués, ce qui est la marque d'un concours satisfaisant. Le jury a identifié deux catégories de candidats au troisième concours.

Une première est constituée de candidats ayant approché le monde des collectivités locales par une expérience professionnelle de membre de cabinet, de prestataire dans des fonctions de conseil ou d'assistance. Ces candidats jouissent d'un avantage indéniable lié à leur connaissance du fonctionnement des collectivités locales.

La deuxième catégorie concerne des candidats qui ont choisi de se présenter dans le cadre d'une reconversion plus radicale. Leur appréhension du monde territorial est plus sommaire et leur capacité à s'épanouir dans une fonction d'administrateur est plus difficile à cerner. Cet ensemble de candidats relève assurément pleinement de la vocation du troisième concours. Il est néanmoins indispensable que ces candidats puissent donner des indications suffisamment convaincantes au jury sur leur motivation et leur engagement futur, même si celui-ci se doit d'adopter une posture bienveillante à leur égard.

En synthèse, une promotion 2015 plurielle et prometteuse

Le résultat final du concours a permis de constituer une promotion composée de personnalités différentes et ayant accompli des parcours diversifiés. Le niveau général des reçus apparaît tout à fait en rapport avec la vocation de l'INET et les ambitions légitimes que l'on peut afficher pour l'ensemble de ces futurs administrateurs.

Sans avoir pu agir pour atteindre ce résultat, du fait de l'anonymat des copies et de l'égalité de traitement de chaque candidat auditionné à l'oral - j'y insiste car l'apparence pourrait être trompeuse - la promotion sera quasi-paritaire, avec 25 femmes et 26 hommes. Ce résultat est assurément heureux, car il contribue ainsi à éloigner le cadre d'emplois d'un stéréotype de genre. Par ailleurs, un candidat en situation de handicap a pu bénéficier de l'assistance de collaborateurs du CNFPT sur les épreuves écrites et pour l'enregistrement de ses notes préparatoires de l'ensemble des épreuves orales. Ce candidat a fait une excellente prestation au grand oral et intègre ainsi haut la main l'INET. Je remercie ceux qui l'ont aidé à relever son formidable potentiel et j'espère que son exemple encouragera d'autres candidats également handicapés à relever ce beau défi.

Je ne doute pas que cette nouvelle promotion a toutes les armes pour prendre toute sa place dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, contribuer à son renouvellement et mettre son enthousiasme à la disposition de ses futurs employeurs.

Dans un contexte financier qui interroge sur la faculté de résilience des collectivités locales face à la nouvelle donne financière, les attentes à l'égard des futurs administrateurs sont grandes et la tâche qui les attend est assurément complexe, mais il faut le dire, passionnante.

Les qualités qui sont apparues essentielles au jury lors du lancement du concours, et que le grand oral a révélées chez les candidats qui se sont distingués dans cet exercice, concernent l'engagement, la force de conviction, l'esprit de synthèse, conjugués au pragmatisme. Le jury a également très largement pris en compte leurs qualités humaines.

En effet, la dimension managériale de la fonction d'administrateur est incontournable, plus encore dans ces périodes marquées par la croissance des incertitudes. Le rôle du haut-fonctionnaire territorial est d'entraîner ses équipes et de permettre à chacun de ses collaborateurs d'être lui-même un acteur engagé.

Une bonne affirmation de soi, avec ce qu'elle suppose d'engagement, de réactivité, mais également de capacité à créer des relations de confiance et de respect mutuel, constituent des indicateurs qui préjugent de la faculté d'assumer demain les fonctions d'animateur d'équipes importantes et diverses.

Quelques recommandations

En premier lieu, l'INET souffre encore d'un manque de notoriété auprès des étudiants, en dépit du travail accompli par le CNFPT et ses équipes dirigeantes auprès des étudiants pour faire connaître le haut niveau de responsabilité assumé par les administrateurs territoriaux.

Des actions de communication doivent être poursuivies auprès des universités, des IEP et des préparations aux concours administratifs pour que les perspectives offertes aux élèves soient encore mieux connues et reconnues. Cette approche marketing est d'autant plus nécessaire que les contraintes financières supportées par les collectivités pourraient avoir un caractère anxiogène et dissuader un certain nombre d'étudiants et de candidats potentiels d'envisager de se présenter au concours.

Il est également indispensable que les étudiants des différentes préparations aux concours bénéficient d'une formation qui prenne suffisamment en compte la spécificité des métiers de la Fonction publique territoriale. Il convient assurément de poursuivre et de développer les relations entre l'école et ses préparateurs pour donner les meilleures chances aux candidats.

En second lieu, le CNFPT doit prendre en compte la réalité du marché de travail évoquée dans le présent rapport et adapter en conséquence le nombre de postes ouverts aux concours. Même en 2014, comme en 2013, les jurys ont de fait, par leur délibération, limité le nombre d'élèves admis à l'INET, il serait sans doute pertinent de prévoir, du moins pour quelques années, une réduction des promotions à environ une cinquantaine de membres. En revanche, il est souhaitable que le jury puisse, comme cette année, continuer à pouvoir ajuster le nombre de reçus aux concours interne et externe en fonction du niveau relatif et du degré de préparation de leurs candidats respectifs.

En troisième lieu, il est apparu au jury que le grand oral mériterait d'être encore mieux valorisé et que le coefficient de cette épreuve devrait être augmenté en considération du rôle qu'il joue dans la détection de la capacité opérationnelle des différents candidats.

En conclusion, je souhaite faire partager ma conviction que le cadre d'emplois d'administrateur a assurément de l'avenir à condition de continuer à attirer des talents et des personnalités qui sauront conjuguer la pérennité des valeurs fondamentales du service public et la capacité à assumer des choix en termes d'orientation des politiques publiques et de définition des modalités de leur mise en œuvre.

S'il revient à l'INET de continuer à œuvrer en renforçant son rayonnement, nul doute que les collectivités ont également leur responsabilité pour l'accueil de ces nouvelles générations de cadres dirigeants et les fonctions qu'elles pourront leur proposer.

Je ne doute pas que les futurs administrateurs sauront tirer le meilleur parti de leur scolarité à Strasbourg et des différents stages effectués et contribueront à la pérennité et au rayonnement du cadre d'emplois d'administrateur territorial. Je leur souhaite très sincèrement une pleine réussite dans leur entreprise personnelle et exprime le vœu que toute la promotion vive une belle aventure collective à l'INET.

M. Pierre LAPLANE

Administrateur territorial

Directeur général des services de la ville et de la
Communauté urbaine de Strasbourg

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

La démocratie est-elle menacée par l'insatisfaction ?

Rédaction d'une note de synthèse

La coopération et la participation en politique.

Composition portant sur un sujet d'économie

Coût du travail et coût du capital : débats et enjeux contemporains.

Composition portant sur un sujet de droit public

Le statut de la fonction publique doit-il être préservé ?

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Préemption, cession de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux ou de surfaces de ventes.

Composition portant sur un sujet de droit civil

La notion de servitude en droit privé.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

La mer, un espace productif convoité.

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

Etre colonisé du début du XIX^e au milieu du XX^e siècle.

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Gouverner et administrer.

Composition portant sur un sujet de sociologie

Quelle place attribuer à l'éthique dans le domaine de l'action professionnelle ?

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

Etude de 4 dossiers

Composition portant sur un sujet de démographie

Caractéristiques de la politique familiale française et influence sur la fécondité.

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

Valorisation des données publiques volumineuses (Big Data).

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Impossibilité de retranscrire le sujet

Composition portant sur un sujet de statistiques

Impossibilité de retranscrire le sujet

Allemand

Version : Ein Präsident für alle.

(*Die Zeit*, 30 avril 2014)

Thème : Joachim Gauck, président allemand en quête de réconciliation.

(AFP, 29 août 2013)

Composition : Gedenkjahr in Europa, ein Kontinent erinnert an die eigene Verheerung, an zwei Weltkriege und das überraschende Ende, das des Kalten Krieges. Alle paar Tage wird jetzt an historischen Orten gedacht, und mitten in dieser kollektiven Selbstbesinnung hat der Bundespräsident eine Debatte angezettelt über die Deutschen und den Krieg in der Vergangenheit aber auch den Kriegen der Gegenwart:

‘In diesem Kampf für Menschenrechte oder für das Überleben unschuldiger Menschen ist es manchmal erforderlich, auch zu den Waffen zu greifen’, hat Joachim Gauck gesagt.

Und : „Ich habe das Gefühl, dass unser Land eine Zurückhaltung, die in vergangenen Jahrzehnten geboten war, vielleicht ablegen sollte.’

Was will der Bundespräsident Ihrer Meinung nach mit diesen in Deutschland ungewöhnlichen Worten bewirken?

Anglais

Version : Disability cuts : fighting the Independent Living Fund closure

(*Guardian Professional*, 17 septembre 2013)

Thème : La politique européenne à l'égard des personnes handicapées

(Site : www.vie-publique.fr, 21 septembre 2012)

Composition : Many European countries have recently implemented measures which aim at fighting discrimination against disabled people.

How can public services manage to improve the integration of disabled citizens within our society ?

Which role can the state and local authorities play to ensure equal opportunities for all citizens ?

Arabe moderne

Version : Le rôle de la femme dans la construction de la société. (*)

Thème : Réflexion sur le rôle de la femme

(Site : <http://cafeineandnews.wordpress.com>)

Composition : Comparez ces deux textes. Comment vous paraissent les points de vue qu'ils contiennent ? Y-a-t-il proximité et similitude ou opposition et grande différence dans les points de vue sur la femme ?

Que pensez-vous personnellement du rôle de la femme dans la société ? (*)

(*) Dans le sujet, la version et l'énoncé de la composition sont rédigés en arabe moderne.

Espagnol

Version : Concencia ambiental.

(*El Pais*, 23 juin 2014)

Thème : La conscience environnementale, condition d'une puissance soutenable ?

(Publication du CERI, 2013)

Composition : El secretario de Estado de Estados Unidos, John Kerry, dijo en junio de 2014 que el último informe de la ONU - que alerta de que « solo un cambio radical detendrá el cambio climático » - es un « llamamiento a despertar el interés y demuestra que el principal problema es la falta de fuerza de voluntad global » ¿ Comparte usted esta aseveración ?

Justifique su opinión en función de los diagnósticos y las soluciones que plantean los dos artículos propuestos para la traducción. Obviamente podrá acudir a otros ejemplos.

Grec moderne

Version : Heure H pour l'assurance retraite (*) (22 juillet 2014)

Thème : Les Français de plus en plus inquiets pour leur retraite
(*Le Figaro*, 19 mars 2014)

Composition : La réforme des retraites, difficultés et solutions.

(*) Dans le sujet, la version et l'énoncé de la composition sont rédigés en grec moderne.

Italien

Version : Con la musica si cresce
(*L'Espresso*, 3 janvier 2014)

Thème : Musique et bien-être
(*Psychologies*, février 2013)

Composition : Si riconosce volentieri il potere della musica(1), ma non si dedicano al suo insegnamento e alla sua pratica l'attenzione e le risorse che meriterebbero.

Commenta quest'affermazione e illustra il tuo discorso con esempi tratti dalla tua esperienza personale, dalle tue lectures et (o) dai testi tradotti.

(1) Le candidat pourra remplacer, s'il le souhaite, « il potere della musica » par « il potere dell'arte » ou « il potere dello sport »

Néerlandais

Pas de candidat inscrit

Portugais

Version : Pesquisador e professor questionam impactos da Copa na economia do país.
(*Agência Brasil*, 19 juin 2014)

Thème : Pourquoi il faudra plus qu'une coupe du monde pour sauver le Brésil ?
(*Challenges.fr*, 11 juin 2014)

Composition : A Copa do Mundo de 2014, uma competição que será realizada no Brasil, tem sido um grande motivo de polêmica e tem motivado protestos e mobilizações no Brasil. Há os que são a favor de tal empreendimento, e os que são contra, questionando os gastos excessivos de verbas públicas na construção de estádios e pedindo mais recursos para a saúde, a educação e melhores serviços públicos. Será que atualmente vale ainda a pena um país investir na organização de um evento mundial ? Argumente a sua opinião sem se esquecer de se apoiar em exemplos concretos.

Russe

Version : Extrait du site : <http://ria.ru/culture/20110209/332134299.html> .
(9 février 2011)

Thème : Ludmila Oulitskaïa : « les dissidents de la période soviétique sont aujourd'hui présentés comme des démons »
(*Le monde des livres*, 11 juin 2014)

Composition : À partir des deux textes proposés, exposez l'opinion de L. Oulitskaïa sur le passé soviétique et la Russie actuelle. Partagez-vous sa conception du rôle de l'écrivain dans la tradition russe ?(*)

(*) Dans le sujet, la version et l'énoncé de la composition sont rédigés en russe.

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Faut-il tout conserver ?

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Création d'une cellule d'audit interne pour mieux appréhender et anticiper les risques auxquels peuvent être confrontées les collectivités.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

L'impact du droit de l'Union européenne et des fonds structurels sur les compétences des collectivités territoriales.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Développement des modes de garde.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Les collectivités territoriales et le principe de laïcité.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

L'instabilité de la finance globale : son impact sur les finances publiques nationales et locales.

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

La pauvreté : une menace pour la prospérité de tous ?

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Dispositif de prévention et de gestion de crise.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Les collectivités territoriales et les contrats de prestation intégrée.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Le contrôle de gestion interne et externe des collectivités locales peut-il être un levier d'amélioration de l'action publique, de recherche de performance et contribuer au rétablissement des équilibres financiers ?

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Enjeux de l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Procédure et acteurs de la prévention des difficultés des entreprises par le mandat ad hoc et la conciliation.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Droit au respect de la vie privée.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Le travail d'intérêt général, peine alternative à l'incarcération.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

L'évolution des formes de la famille et les nouvelles approches de la politique familiale.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

La comptabilité et la communication financière du résultat.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Emergence du thème de l'égalité des territoires dans les discours politiques.

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Surpopulation et vieillissement : enjeux et adaptation sociales qui en découlent.

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Pas de candidat inscrit

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Cette épreuve est pertinente et nécessaire, son format (composition) permet de bien valoriser les candidats à l'aise à l'expression écrite. Elle donne l'occasion d'évaluer à la fois leurs capacités de rédaction, d'analyse critique, de réflexion et le niveau de leurs connaissances générales. Ainsi, il est possible d'opérer une sélection réelle à partir d'un exercice auquel beaucoup se sont préparés.

Le sujet était, au premier abord, intéressant et assez facile dans sa compréhension et dans son traitement car il permettait de donner des exemples concrets bien ancrés dans l'actualité, tant française qu'internationale. Il recelait divers enjeux facilement exploitables par les candidats tout en leur permettant une approche pluridisciplinaire (historique, juridique, sociologique, politique...), ce qui est attendu dans cette épreuve. Ainsi, il était possible de vérifier que les candidats disposaient d'une solide culture générale mais aussi d'une capacité à développer une réflexion plus personnelle. Le sujet comportait une notion très classique (la démocratie) et une autre plus inhabituelle (l'insatisfaction). Cette dernière est d'ailleurs une entrée assez originale et devait amener les candidats à se poser des questions sans doute nouvelles.

Il apparaît que le sujet a visiblement été préparé dans les IEP, tout du moins l'aspect « démocratie ». La plupart des candidats ont eu en effet tendance à trop évoquer la démocratie de manière générale et pas assez le thème de l'insatisfaction qui permettait davantage de complexité sur un thème trop balisé. Ils ne sont pas parvenus à avoir des réflexions originales car la présence de la thématique « démocratie » dans l'intitulé a eu pour conséquence logique de vouloir systématiquement « placer » ses connaissances générales sur ce thème et à reproduire quasiment à chaque fois ses cours et fiches de révision, ce qui ne leur a pas permis de se démarquer des autres. Nombre des candidats ont interprété le sujet comme un sujet d'actualité, voire comme un sujet « bateau ». Quasiment aucun n'est complètement passé à côté et tous avaient de quoi nourrir une réflexion. Le principal souci de la correction a été de discriminer les candidats, étant donné que les copies finissaient par toutes se ressembler : quasi toutes sont un déroulé plus ou moins étayé par des références d'ouvrages classiques, trop souvent identiques, d'une question de cours attendue. En revanche, rares sont ceux qui ont poussé ou risqué une compréhension du sujet jusqu'à l'éclosion d'une problématique mûrie, approfondie et originale.

Ainsi, le niveau des candidats est plutôt hétérogène et formaté. Toutefois, il est manifeste que les bons ou très bons candidats sont, cette année, moins représentés ou moins discernables en raison du sujet retenu. Les plans retenus étant très semblables, les compositions faisaient preuve d'un manque criant d'originalité dans la réflexion, d'un manque de personnalité et d'engagement des candidats. Toutefois, une minorité a su à la fois questionner le sujet, mobiliser des connaissances variées et développer une réflexion personnelle. Les copies contiennent beaucoup de généralités sur la démocratie et peu de références originales et réfléchies sur le thème de l'insatisfaction. Les candidats se sont trop contentés de porter un seul regard sans enrichir leur réflexion d'éclairages latéraux, pluridisciplinaires. Majoritairement, ils ont fait preuve d'une solide culture philosophique ou politique sur la démocratie mais de nombreuses copies en restent là et n'analysent pas la réalité de la démocratie aujourd'hui. Plus rares sont ceux qui sortent du contexte franco-français : les références à l'Europe ou à l'international sont quasi inexistantes. Un

ancrage contemporain et concret leur a permis de délimiter avec sûreté l'abord du sujet et de ses enjeux présents. Certaines copies sont beaucoup trop longues : une plus grande concision serait la bienvenue et il est important de souligner que la culture générale ne se résume pas à des citations d'ouvrages dit « classiques » (Tocqueville, Rousseau, Gauchet,...).

Enfin, serait-il judicieux de préciser à l'attention des candidats que cette épreuve ne doit pas les dispenser d'un recul réflexif territorial, c'est-à-dire d'une réflexion en partie au moins territorialisée, encore plus si le sujet proposé s'y prête. La démocratie, c'est aussi la démocratie locale ou de proximité. Le candidat à ce concours doit comprendre et avoir à l'esprit qu'en répondant à un même sujet, la composition d'un futur administrateur territorial ne saurait tout à fait ressembler à celle, par exemple, d'un futur administrateur civil. Une copie qui donnerait, aussi, à lire l'appétence de son auteur pour la fonction publique territoriale et sa connaissance des territoires, ne gâcherait rien, bien au contraire...

Rédaction d'une note de synthèse

Il s'agit d'une épreuve essentielle et particulièrement adaptée puisqu'elle reflète les attendus de tout cadre de direction. Elle permet ainsi de tester l'aptitude des candidats à maîtriser l'analyse à partir de documents complexes. Cela reste un bon exercice car cette épreuve correspond aux futures tâches confiées aux administrateurs territoriaux. La capacité d'un collaborateur à raisonner vite et bien à partir d'enjeux, d'un contexte et de données précises, tout en proposant, est la première des qualités attendues. Les candidats ont des difficultés à percevoir la note de synthèse comme un outil opérationnel d'aide à la décision. Enfin, il semble bon d'insister sur l'obligation pour les candidats de tenir compte de la commande et du contexte de l'environnement de la collectivité territoriale.

Le sujet était intéressant et totalement dans l'air du temps suite au renouvellement récent des assemblées. Il se situait au cœur des évolutions sociétales de l'organisation des services municipaux ce qui a permis de poser la problématique tout en abordant de façon transversale et ouverte les questions de management liées aux modernisations administratives. Le thème et la commande sont en phase avec les attentes et les possibilités d'un candidat externe. Pour autant, cela reste un sujet très technique et politique dans sa mise en place par un élu. Il demande une grande rigueur, une réflexion stratégique pour réussir. Le dossier était globalement composé de documents plutôt bien choisis mais quelques-uns plus concrets auraient été bénéfiques. Enfin, les termes « coopération » et « participation » accolés à des logiques liées à des usagers, des citoyens, des particuliers et des services dans un contexte de contraintes budgétaires ont un peu déstabilisé les candidats.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris le sujet et la problématique mais il a été moyennement bien perçu : la réponse apportée n'est pas maîtrisée sur la forme et le fond. En effet, les réponses sont trop générales et ne respectent finalement pas la commande de l'exécutif. Le sujet était certes assez difficile d'approche dans sa transposition à la réalité territoriale et une des difficultés résidait justement dans le fait de trouver une dimension opérationnelle qui est très largement absente des copies au profit d'une présentation scolaire des grandes idées du dossier. Les candidats se départagent entre ceux qui restent sur des notions vagues et ceux qui perçoivent la difficulté de mise en œuvre sur le terrain. D'ailleurs, les meilleures copies se sont distinguées par une réponse précise traitant de l'ensemble des éclairages possibles de ce sujet ; un plan simple mais efficace accompagne la plupart du temps ces dernières. Les candidats ont eu tendance à lister des mesures au détriment de la qualité de l'analyse mais ils sont généralement parvenus à bien identifier le périmètre du sujet (peu de hors-sujet ou d'aspects oubliés). Enfin, quelques-uns maîtrisent bien l'exercice de la note de synthèse et la plupart ont fait un effort sur la rédaction des titres apparents. Par contre, les candidats se sont souvent laissés entraîner par le dossier en oubliant que le sujet soulevait, de façon claire, également un problème d'organisation et de gestion.

Le niveau d'ensemble est globalement assez moyen et très hétérogène, même si les bonnes copies sont rares et que l'on n'observe pas un groupe de candidats qui se détache nettement des autres. La forme reste cependant assez faible : seule une minorité a compris qu'il ne s'agissait pas de rédiger une dissertation comparée d'éléments pris dans le dossier mais de synthétiser ces derniers sous la forme de propositions concrètes : les notes ne sont, de ce fait, pas toujours opérationnelles pour un élu. Leur capacité d'analyse et de réflexion reste insuffisante. Les correcteurs ont remarqué une tendance assez répandue à la reprise in extenso d'éléments listés dans le dossier ainsi qu'à une redondance importante, notamment sur des titres infernaux ! Sur le fond, peu se sont préoccupés des contraintes, des impacts de telle ou telle solution ; l'angélisme prévaut dans beaucoup de copies. La rédaction, l'orthographe pour certains, mais surtout la conceptualisation de leur pensée restent une difficulté récurrente. Ils ont également eu des difficultés au moment d'aborder les effets sur la culture managériale au sein de la collectivité. La conduite de projet pour mener à bien ces actions n'a que trop rarement été traitée. Comme souvent, l'analyse, le raisonnement et par conséquent, la démonstration sont peu présents. Quant à la réalité d'une collectivité, elle est souvent peu perçue en termes de gouvernance, d'organisation et de gestion.

Composition portant sur un sujet d'économie

L'épreuve est pertinente au regard de la sélection des candidats car elle donne l'occasion de montrer l'étendue de leur culture économique. Elle permet, par ailleurs, d'apprécier leur maîtrise de l'exercice. Son format est adapté dès lors que le sujet (ce qui fut le cas ici) permet la confrontation de points de vue. Enfin la nécessité de s'intéresser aux politiques économiques, tant nationales que décentralisées, devrait être davantage demandée et valorisée dans les programmes pour la formation des cadres appelés à diriger les collectivités de demain.

Il s'agissait d'un très bon sujet qui était pertinent, vaste, d'actualité et plus ou moins prévisible dans le cadre des débats sur le pacte de responsabilité. Il était d'une difficulté relative, assez discriminant et nécessitait de bien connaître les définitions du coût du travail et du coût du capital. Il obligeait également les candidats à mobiliser des connaissances théoriques solides tant sur le plan macroéconomique et microéconomique. L'interaction entre travail et capital est justement trouvée avec ce sujet et suppose dans son traitement une certaine audace, dans la mesure où ces deux facteurs sont souvent traités différemment dans les manuels. Enfin, sa formulation permettait aux candidats d'élaborer une problématique ce qui pouvait apparaître positif.

Globalement, le sujet a été plus ou moins bien compris. De nombreux candidats ont choisi d'emblée de le traiter sous l'optique de la compétitivité seule, ce qui pouvait ainsi réduire la portée de la problématique. Beaucoup se sont focalisés sur le coût du facteur travail. Ainsi, si l'analyse et les connaissances de ce facteur sont majoritairement satisfaisantes, il est à regretter pour l'essentiel des candidats qu'ils aient traité de manière dissociée les deux facteurs (travail et capital) alors que le sujet invitait à une approche plus intégrée. Peu sont parvenus à avoir une ouverture européenne et beaucoup ont eu des difficultés à faire référence aux politiques économiques concrètes tout comme à définir les termes clés. Souvent le plus difficile pour eux aura été de prendre du recul avec le sujet. En conséquence, leur approche est souvent générique et manque de précision. Enfin, il y a eu plusieurs hors sujet avec des copies sur le chômage alors que le sujet dépasse très largement ce thème.

Le niveau d'ensemble est relativement moyen avec de fortes disparités. Un petit nombre de copies se distingue par un bon niveau de connaissances théoriques et empiriques ainsi qu'une maîtrise formelle de l'exercice. A l'inverse quelques-uns semblent peu préparés à cet exercice. Une copie s'est très largement détachée des autres grâce à des références très poussées et très rares de la littérature économique anglo-saxonne qui est généralement peu connue des candidats. Beaucoup ont insisté sur la nécessité de restaurer la compétitivité de la France, thème bien sûr d'actualité mais qui réduisait de ce fait l'ambition de la problématique. Le coût du capital n'a pas été suffisamment abordé, jugé le plus souvent excessif. Nombre de candidats semblent donc encore englués dans le débat politique contemporain. Les copies les plus faibles cumulent les difficultés : pas de connaissances des théories, des mécanismes microéconomiques, du détail des politiques économiques. Ils ont également eu des difficultés à dégager une thèse ainsi qu'une conclusion, à identifier la notion de coût du capital et à se situer dans des schémas théoriques ou encore à comprendre ce qu'est le capital.

Composition portant sur un sujet de droit public

Il s'agit d'une épreuve incontournable et indispensable. L'exercice de la dissertation permet de vérifier les connaissances juridiques des candidats, leur actualisation, leur capacité à problématiser et à rédiger dans un style clair et correct.

Le sujet, certes classique et incontournable voire fondamental, avait beaucoup de qualités : il était incontestablement intéressant dans sa formulation, d'actualité, très juridique et très riche dans son contenu. Pour un candidat, supposé être bien préparé à ce concours, il ne présentait pas de difficultés réelles. Le thème était d'autant plus intéressant qu'il était pluridisciplinaire : il s'agissait principalement d'un sujet de droit administratif mais la question posée faisait également appel à une approche sous l'angle de la science administrative, voire des finances publiques. Il devait donc mobiliser des connaissances juridiques et également susciter le débat à partir de références qui devaient être suffisamment précises. De par son aspect classique, il n'a pas toujours permis de départager les candidats et de dégager d'excellentes copies : ces dernières étant souvent semblables. Il a permis de mesurer malgré tout le degré d'investissement des candidats dans le concours au regard du socle de connaissance dont il faut disposer mais aussi du suivi de l'actualité qu'il commande.

Le sujet a plutôt bien été perçu dans l'ensemble, en particulier les enjeux. On ne peut pas dire que les candidats aient été pris au dépourvu sur un tel sujet qui est un des grands sujets pouvant être attendu et particulièrement dans l'air du temps. Beaucoup sont toutefois restés trop approximatifs et certains à la limite du hors sujet. Il manque régulièrement une dimension comparative et européenne. Les candidats se sont toutefois efforcés à construire un propos structuré mais sans expliciter suffisamment les constats auxquels ils parviennent.

Le niveau global est plutôt moyen pour ce niveau de concours. Les échecs cinglants sont rares mais les excellentes copies aussi, faute de connaissances un peu pointues sans doute sur les documents les plus récents sur le sujet. Les copies sont parfois trop scolaires. S'il n'y a pas eu de copies complètement à côté, beaucoup se sont polarisés sur le statut de la fonction publique et ont délaissé la question de la préservation de celui-ci. Ils ont souvent eu tendance à réciter des connaissances sur la fonction publique et non à répondre à la question posée : dans les copies les plus décevantes, les récitations du statut deviennent vite envahissantes. Au-delà du statut général de la fonction publique, des candidats en trop grand nombre, n'ont pas mis en relief, dans le cadre de la question posée, les spécificités de chacun des trois statuts, notamment celui de la fonction publique territoriale. Majoritairement, c'est quasiment le même plan qui a été retenu par les candidats. Le point fort des candidats est une plutôt bonne maîtrise des textes indispensables pour commencer le traitement de la question. La jurisprudence est, par contre, moins bien connue. Quant au Livre Blanc et les rapports Pêcheur ou Silicani, ils ne sont recensés que par une infime minorité et lorsqu'ils ont été cités, ils n'ont pas été suffisamment utilisés par les candidats. Enfin, seuls les meilleurs d'entre eux ont des connaissances vraiment actualisées : ils ont eu une vision fine et précise du statut ainsi que de l'actualité du sujet. Mais il manque une dimension européenne, une approche comparative et une relation droit-économie. Si l'approche juridique peut apparaître satisfaisante, force est de constater une connaissance plutôt limitée des mécanismes susceptibles d'être d'ores et déjà optimisés. La question du périmètre de l'intervention publique est relativement peu présente dans les copies. Enfin, la plupart du temps, les titres sont trop longs et pas suffisamment apparents. Les correcteurs notent aussi des faiblesses de présentation, de raisonnement et / ou de préparation chez beaucoup. Avec, à contrario, d'excellentes copies faisant montre d'une maturité et d'une maîtrise du sujet remarquable.

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

Le sujet était très intéressant en ce sens qu'il avait à la fois une approche juridique pure et surtout une relation forte avec les communes ce qui pour un futur fonctionnaire territorial est très positif. Mais à peine un candidat sur cinq a compris le sujet et a su le traiter. Cela est sans doute dû à une lecture trop rapide de celui-ci.

Les correcteurs ne comprennent pas qu'un sujet associant le droit et la direction d'une collectivité soit à ce point ignoré. Sans doute, les candidats s'attendaient-ils à un sujet davantage universitaire s'agissant du concours externe.

Composition portant sur un sujet de droit civil

Sujet classique reposant sur la base des connaissances juridiques de base en droit civil. Il ne présentait ni pièges ni difficultés particulières surtout pour un concours externe. Le niveau d'ensemble des candidats est très correct : les deux tiers possédaient à la fois les connaissances requises et ont su les exprimer correctement.

Les plans sont parfois approximatifs ou trop succincts. Les candidats choisissant cette épreuve sont censés posséder une culture et des connaissances juridiques confirmées et récentes.

Composition portant sur un sujet de droit pénal

Bon sujet mais classique (question de cours) et donc relativement aisé. Il nécessitait une connaissance de la procédure pénale et de la voie de poursuite concernée (CRPC). Il permettait à la fois une prise de position personnelle et une réflexion plus générale.

Mais les candidats n'ont à l'évidence pas ou peu préparé cette épreuve au vu du peu de maîtrise du sujet dont ils ont fait preuve. Le rôle du Parquet est souvent passé sous silence tout comme la phase d'homologation. Il est évident que les connaissances sont très faibles ou trop approximatives ce qui donne un niveau global décevant et faible.

Composition portant sur un sujet de géographie économique et humaine

Cette épreuve aide à mieux cerner les compétences d'un candidat. Le jury peut ainsi mieux trancher.

Le sujet proposé peut sembler de prime abord comme très généraliste. Toutefois, il fait appel à des connaissances extrêmement précises et qui sont demeurées attendues. Bien que pointu, les candidats ont su élargir le sujet. Certains (peu nombreux toutefois) ont malgré tout dérapé vers du hors-sujet, sans doute par manque de connaissances.

Globalement, le niveau est satisfaisant. Tous présentent une réelle préparation. Le vocabulaire précis requis a toutefois souvent fait défaut ; les exemples sont restés superficiels et imprécis.

Composition portant sur un sujet d'histoire contemporaine

Cette épreuve qui reste au choix du candidat est indispensable car il s'agit d'un excellent test de culture générale. Elle permet d'apprécier les connaissances historiques des candidats, leurs qualités de synthèse et leurs aptitudes à traiter une vaste question de manière transversale. En outre, l'étendue du thème proposé cette année permettait à des politologues comme à des juristes publicistes qui ne sont pas historiens de formation, de traiter utilement le sujet.

Ce dernier, tout à fait intéressant, était peut-être malgré tout un peu trop spécialisé pour des non-historiens : il aurait pu être proposé à l'agrégation d'histoire car il était de très haut niveau et faisait appel à une solide culture historique ainsi qu'à une réflexion fine. De bons candidats ont toutefois réussi à le traiter avec beaucoup de réussite. Le thème était très vaste tant sur la période concernée que sur la population ; et il faisait appel à des travaux et des concepts récents qui ne sont pas forcément diffusés dans les manuels universitaires généraux utilisés par les candidats.

Malgré les difficultés inhérentes au sujet, les résultats sont fort convenables mais le niveau d'ensemble est inégal en raison de la particularité du sujet. Il y a quelques très bonnes copies mais très rares sont les développements ayant à la fois compris les subtilités induits par l'énoncé et maîtrisé les connaissances nécessaires.

Certains en dépit de solides connaissances historiques ont confondu l'étude des colonisés avec l'évocation de l'histoire générale et événementielle de la colonisation ; un nombre non négligeable de développements se sont contentés de décrire de façon narrative le processus de colonisation et celui de décolonisation sans prendre en compte, par méconnaissance peut-être, tant le statut que la vie du colonisé. Dans plusieurs copies dont le contenu est pourtant très riche, les populations colonisées n'apparaissent qu'en arrière-plan que cela soit juste dans quelques passages ou dans l'ensemble du devoir. Et quand ces populations sont évoquées, les candidats se sont essentiellement focalisés sur celles des pays colonisés par la France ou par la Grande-Bretagne, délaissant celles d'Amérique latine ou bien encore celles colonisées par l'Allemagne, l'Italie, le Japon ou les États-Unis notamment.

Composition portant sur un sujet de sciences politique et administrative

Le sujet qui était particulièrement intéressant, mettait au cœur de l'analyse les rapports entre administration et gouvernement ce qui donnait l'occasion aux candidats de mobiliser un vaste champ de références tout en répondant à une question précise. Ce type de sujet met en valeur les candidats qui disposent d'une réflexion propre. Toutefois, si l'on souhaite que cette épreuve les départage un peu plus, des sujets valorisant la maîtrise des cas étrangers serait peut-être une bonne idée.

Dans l'ensemble, le niveau est plutôt bon ; les candidats ont bien compris le sujet et on constate peu de hors-sujet. Malgré des connaissances sur le sujet proposé, quelques candidats se présentent encore à l'épreuve sans vraiment citer des travaux de science politique. Beaucoup d'éléments importants ne sont pas suffisamment traités.

Les candidats ont une tendance à citer les mêmes aphorismes issus de leurs fiches de lecture et de préparation. Beaucoup se sont réfugiés dans leurs blocs prêts à citer, sans toujours prendre le temps de construire un plan original. Dès lors, l'épreuve est peu discriminante car beaucoup de copies se ressemblent.

Composition portant sur un sujet de sociologie

C'est une épreuve difficile car elle porte sur des sujets qui ne sont pas au cœur des thématiques identifiées dans les programmes officiels.

Le sujet était à la fois intéressant à traiter pour les candidats, important dans ses enjeux et stimulant dans sa formulation. Il requérait une capacité à identifier les enjeux sociologiques et à les distinguer d'autres, mais sans doute difficile a priori compte tenu de l'orientation du programme officiel du concours. Les travaux de philosophie ont beaucoup contribué en outre à la réflexion sur cette question de l'éthique. Or l'épreuve étant sociologique, ils ont peu été mobilisés.

Le sujet a donc souvent été traité de manière assez classique, inspiré des manuels les plus usités. Il permettait de développer de multiples aspects et de se référer à divers auteurs et sous-champs de la sociologie, ce que les meilleurs candidats sont parvenus à faire. Mais dans l'ensemble, les candidats peinent à mettre en relation leurs connaissances et les enjeux du métier d'administrateur territorial. Quelques-uns ont manifestement suivi un parcours universitaire en sociologie et ont des connaissances, ainsi qu'une capacité remarquable à problématiser. Mais majoritairement, la plupart n'ont qu'une représentation assez vague de ce que raisonner en sociologie signifie. Le choix de cette option semble correspondre à un choix par défaut avec l'idée qu'en développant quelques notions de culture générale, on pourra s'en sortir.

Le niveau est, comme chaque année, très hétérogène. Les candidats ont des difficultés à conceptualiser la

notion d'éthique et à inclure certaines dimensions essentielles : une partie d'entre eux se sont centrés sur l'entreprise en « oubliant » l'action professionnelle dans la fonction publique ! Par ailleurs, la dimension éthique dans la relation agents-usagers est parfois négligée. Beaucoup ont pris appui sur le même corpus de références sociologiques fondamentales. Même dans les meilleures copies, les constats posés étaient parfois lapidaires et anachroniques, ne prenant pas suffisamment en compte l'évolution des sociétés dans le temps long et les variations culturelles.

Composition portant sur un sujet de gestion comptable et financière des entreprises

D'une manière générale, le sujet a manqué de variété par rapport aux années précédentes. Il s'est avéré long et beaucoup trop calculatoire, ce qui fut consommateur de temps et cela s'est ressenti dans les copies. Quatre dossiers indépendants devraient permettre aux candidats de répartir leur travail et donc de ne pas rester bloqués sur des points particuliers. Le sujet couvrait essentiellement le domaine de la gestion financière : hormis une question sur les IFRS, il n'y a pas eu de questions portant sur les opérations comptables de base, ni sur le calcul de coûts ou bien encore sur le contrôle de gestion.

Généralement, les candidats ont abordé les différents dossiers du sujet de manière inégale. Il semble que les parties calculatoires se sont trouvées abordées en priorité au détriment des questions plus actuelles ou plus générales sur les concepts.

Toutefois, ils ont plutôt bien perçu le sujet mais ce sont les connaissances sur l'évolution et l'actualité comptable qui ont semblé faire défaut. Il n'y a pas eu de hors sujet dans le sens où ils ont bien essayé de répondre à la question réellement posée malgré quelques difficultés. Et en dépit des erreurs de calculs, c'est la cohérence comme la pertinence du travail qui ont été retenues.

Le niveau d'ensemble est légèrement inférieur à ce que l'on pourrait attendre pour ce type d'épreuve. L'approche assez mécanique des calculs liés aux agrégats comptables demandés apparaît comme ce qui a causé, selon les variantes des sujets, des erreurs dans la méthode.

Composition portant sur un sujet de démographie

Aucun candidat présent

Composition portant sur un sujet de technologies de l'information et de la communication

L'épreuve est tout à fait adaptée pour que les futurs administrateurs territoriaux se préparent à l'importance des systèmes d'information et du numérique dans les services rendus aux usagers et dans le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Le sujet était intéressant, innovant (peut-être trop ?) et avec une thématique d'actualité. Il était presque orienté et ne laissait guère le choix de s'engager ou d'exprimer un point de vue : les candidats se sont retrouvés soumis au diktat de l'intitulé avec des questions trop précises et trop directives. Le plan s'en trouve quasiment suggéré ce qui les a empêchés de faire valoir leur esprit de synthèse ou de construire un argumentaire spécifique. De ce fait, les candidats n'ont pas osé prendre d'initiatives quant à la construction du plan, la plupart s'étant limité à un plan qui reprenait celui de l'intitulé (contexte, enjeux et contraintes). Le sujet s'est ainsi retrouvé peu discriminant.

Le niveau est plutôt bon. Les candidats sont restés proches des documents du dossier et n'ont pas été en mesure d'apporter de la valeur ajoutée. Seule la méthodologie permettait d'apporter un tant soit peu de personnalité.

Une des principales difficultés rencontrée par les candidats fut sans doute la gestion du temps : la lecture des documents ayant certainement été difficile avec un vocabulaire, fortement « jargonneux », pas aisée à appréhender. Les candidats ont eu alors du mal à prendre le recul nécessaire qui leur permettait de faire des propositions concrètes pour la feuille de route.

Composition portant sur un sujet de mathématiques

Très bon sujet, très varié qui recouvrait une grande partie du programme et qui permettait ainsi de tester valablement le niveau des candidats. Les différents concepts ont été manœuvrés avec aisance et le sujet a plutôt bien été compris. Le niveau est assez bon malgré quelques lacunes : l'argumentation est parfois insuffisante. Certaines affirmations ne sont pas démontrées ; des erreurs de calculs pénalisent les résultats, notamment sur le problème n° 2.

Composition portant sur un sujet de statistiques

Sujet bien équilibré, conforme au programme. Bonne compréhension de celui-ci et assez bon niveau avec quelques lacunes dans la résolution du problème n° 1.

Arabe moderne

Aucun candidat présent

Allemand

Il s'agit d'une épreuve intéressante, correspondant bien aux attentes à ce niveau de concours.

Le sujet était intéressant et bien ancré dans l'actualité politique de l'Allemagne.

Globalement, les candidats ont malgré tout plus ou moins bien compris le texte en allemand et ont fait preuve de quelques connaissances de l'actualité. Via la composition, les réflexions des candidats montrent que le sujet et sa thématique ont trouvé un bon écho auprès de ces derniers. Malgré tout, une seule copie se détache vraiment par sa qualité.

Dans l'ensemble, les résultats sont majoritairement faibles ce qui n'a pas permis de répondre aux attentes de l'épreuve. Bien que la version soit plutôt bien réussie, les candidats montrent des faiblesses du point de vue des acquis linguistiques et notamment de grosses lacunes lexicales ainsi qu'un manque de maîtrise de la grammaire de base, ce qui est inadmissible à ce niveau de concours.

Anglais

Cette épreuve est bien adaptée pour ce niveau de recrutement. La conception du sujet permet de bien tester les compétences des candidats, à exprimer leur position sur un sujet puis à réinvestir de manière intelligente les arguments présentés dans les textes de traduction.

Le sujet s'inscrit dans l'actualité de l'année 2014, soulignant la perspective européenne et correspondant tout à fait au domaine des collectivités territoriales, ce qui devait permettre aux candidats d'exploiter leurs connaissances.

Majoritairement, ils ont bien compris les documents fournis à la traduction tout comme la question posée pour la dissertation. Globalement, du point de vue des idées, ils affichent une connaissance satisfaisante du sujet.

Cependant, le niveau est assez moyen et la différence se fait sur le niveau lexical et grammatical des candidats. L'ensemble d'entre eux a mené la tâche requise jusqu'au bout, hormis deux copies où le développement du sujet est très sommaire.

Les traductions dénotent une bonne compréhension écrite et une bonne compréhension des textes. Beaucoup ont démontré une bonne connaissance de l'actualité. Dans de nombreuses copies, l'expression montre clairement que certains éléments de grammaire notamment les noms composés ou le génétif posent encore problème. Le style et les tournures sont souvent maladroits et peu idiomatiques. Le vocabulaire a aussi tendance à manquer de variété. Peut-être est-ce dû à un manque de pratique de la langue.

Espagnol

Le sujet est tout à fait adapté à la nature de l'épreuve. La version ne présentait pas de difficultés particulières, le thème faisait appel à des connaissances attendues des candidats et le sujet de composition était ouvert à de multiples thématiques.

Il a bien été appréhendé par les candidats qui semblent mieux préparés que les années précédentes et sont d'un niveau relativement homogène.

La difficulté résidait dans le thème qui nécessitait un lexique précis ou tout du moins des structures d'adaptation. L'accentuation pose des problèmes récurrents comme la conjugaison des passés simples irréguliers.

Grec moderne

Aucun candidat présent

Italien

Le sujet comporte deux parties très similaires par leur contenu (la version et le thème) qui sont d'une difficulté moyenne. Le choix offert aux candidats dans la composition entre plusieurs thématiques (musique, art ou sport) a pu laisser perplexe et pouvait risquer de rendre les épreuves moins homogènes.

Le niveau d'ensemble est assez satisfaisant. La principale difficulté des candidats sont les faux-sens dans le thème. La version est le point fort de l'épreuve.

Portugais

Le sujet était intéressant et lié à l'actualité du pays : la Coupe du monde ayant été largement commentée dans les médias en France comme ailleurs, ce qui permettait d'évoquer la politique, l'économie et la société brésilienne. Toutefois, les textes étaient relativement longs pour une épreuve de cinq heures : le/la candidat(e) a-t-il/elle eu le temps de se relire ?

La copie montre que le sujet a bien été compris. Le/la candidat(e) a su en dégager les idées principales autour de laquelle ses connaissances ont pu être développées : la réflexion sur le sujet a été appliquée.

Le/la candidat(e) a fait preuve d'une bonne compréhension des textes et la traduction semble être maîtrisée. Il/elle a démontré être bien informé(e) sur la Coupe du monde 2014, mais aussi sur les précédentes ainsi que sur les retombées de ce genre d'évènement.

Russe

Sujet intéressant et riche qui répondait aux critères du concours. Mais le/la candidat(e) n'a traité que la composition. Cette dernière est mal structurée malgré une bonne maîtrise de la langue

Néerlandais

Pas de candidats inscrits.

2) CONCOURS INTERNE

Composition portant sur un sujet d'ordre général

Il s'agit d'une épreuve intéressante et incontournable qui nécessite de la réactivité, de la créativité ainsi qu'une vision systémique. Elle permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et de réflexion des candidats mais aussi de s'interroger sur leur capacité à appréhender un sujet professionnel dans l'exercice de leurs futures fonctions d'administrateur territorial. Cette épreuve de culture générale montre également leur capacité à organiser leur réflexion et à la faire partager au lecteur. Enfin, il est nécessaire de rappeler aux candidats la part d'analyse personnelle qu'on attend d'eux : à ce niveau, l'épreuve ne saurait se résumer à une synthèse des textes du dossier. Certains ignorent manifestement cette exigence.

Le sujet proposé était du niveau requis pour ce cadre d'emplois et était adapté afin d'offrir aux candidats un cadre de réflexion personnelle étayé. Son contenu permettait d'apprécier le niveau de culture générale ainsi que la capacité argumentaire des candidats. Le dossier était complet, de qualité et bien calibré tant sur le fond que sur la forme, avec des documents pertinents dont la richesse permettait de répondre de manière argumentée à la question qui était bien formulée, même si de prime abord, le sujet pouvait sembler très vaste. Il donnait l'occasion de faire réfléchir les candidats sur une actualité réelle en leur offrant un champ de questionnement intéressant et mettant en valeur de nombreux aspects. Le sujet faisait ainsi appel à de multiples connaissances historiques, économiques et juridiques ; ces références diversifiées pouvaient être utilisées par les candidats quel que soit leur formation initiale et de mobiliser ainsi leurs connaissances autour d'une argumentation malgré des parcours très différents. Le dossier apportait les éclairages nécessaires pour cadrer les développements. Il était pertinent car il permettait d'évaluer la compréhension d'enjeux contemporains par les candidats et leur capacité à les éclairer par des exemples. Il a permis d'amener de futurs administrateurs territoriaux à percevoir la richesse ainsi que la complexité d'une question manifestement peu abordée dans le cadre de leur préparation. Toutefois, le dossier d'appui a tendance à davantage les perturber qu'à les aider... Enfin, les correcteurs ont pu distinguer aisément les candidats ayant compris les enjeux de ceux qui n'ont pas suffisamment réfléchi à la question, car la notion de patrimoine n'était pas explicite dans l'intitulé du sujet.

Cependant, le sujet a été plus ou moins bien perçu par les candidats. Le champ culturel les a manifestement déstabilisés, voire peut-être même un peu irrités parfois... Et la question aussi abruptement posée et aussi ouverte a semblé les avoir désarçonnés. Ils ont également paru être perturbés par l'écart entre le champ de l'intitulé et celui suggéré par le dossier : tandis que la question invitait à mobiliser des idées et connaissances de divers domaines, le dossier, lui, incitait à une approche restrictive, essentiellement limitée à la conservation du patrimoine historique et naturel. Régulièrement, la notion de patrimoine est vue de manière trop extensive : plusieurs n'ont pas compris que la question se limitait d'abord au patrimoine et ont exploré la notion de conservatisme. Si le lien entre les deux notions n'a rien d'automatique ni de naturel, certains n'hésitent pas à faire l'amalgame sans que l'argumentation ne soit convaincante. Ces raccourcis témoignent alors d'une mauvaise compréhension du sujet et de nombreux candidats sont

passés à côté des enjeux auxquels renvoyait le sujet. Beaucoup n'ont pas vu la problématique du « Faut-il tout » et ont alors préféré mener une réflexion globale sur la conservation ou la préservation du patrimoine sans réelle mise en perspective. Ainsi, le devoir finit par se résumer à une série de généralités. Certains ont même oublié de répondre ou tenter de répondre à la question ce qui est pénalisant pour eux. Aussi, les candidats doivent garder à l'esprit qu'à partir du moment où une question leur est posée, il faut qu'ils y répondent. Et attention à ne traiter que celle-ci : il est inutile, par exemple, de faire toute une partie sur l'histoire de la politique de conservation. Enfin, quelques-uns ne se sont pas beaucoup appuyés sur le dossier pour construire leur devoir, ce qui les a menés à faire un hors-sujet.

La plupart a malgré tout bien saisi la complexité des enjeux du sujet. Pour autant, le niveau est assez moyen et celui de culture générale plutôt médiocre. L'expression écrite est globalement faible et maladroite avec des tournures et formules inadaptées qui manquent de style et de nuances. La qualité des introductions est très inégale. Une introduction, à partir d'une analyse des termes du sujet, doit permettre un véritable travail de problématisation et ainsi conduire à poser les bases de la réflexion. L'annonce d'un plan ne peut remplacer la présentation de la problématique : certains sont incapables de présenter une problématique bien analysée avec un plan cohérent et compréhensible. Dans de nombreuses copies, en plus d'un manque d'effort de synthèse et de méthode, la réflexion manque de logique et de rigueur : les parties bénéficient rarement d'introduction et de transition, cela devient alors difficile de suivre l'argumentation et le lecteur finit par se demander ce que veut dire le candidat et où il veut en venir. Certains candidats ont manqué de hauteur de vue et ont eu des difficultés à s'extraire du support : beaucoup sont restés dans le commentaire des documents, voire dans le résumé.

Majoritairement, la réflexion est composée de démonstrations assez généralistes pour ne pas dire banales qui reposent sur des clichés, voire des préjugés, ce qui n'est pas rassurant s'agissant d'aspirants hauts fonctionnaires dont on exigera au quotidien une capacité d'innovation et des aptitudes à la conduite du changement. Les candidats ont la fâcheuse tendance à enchaîner des analyses superficielles qui ne sont pas du niveau de ce qui est attendu de la part de futurs administrateurs territoriaux. Peu ont une vision holistique du patrimoine. D'ailleurs, une des principales difficultés pour les candidats a été de comprendre que le patrimoine était le cœur du sujet. Peu ont su mobiliser des références personnelles, à illustrer leurs développements avec des exemples qui pouvaient être puisés dans leur expérience quotidienne. D'ailleurs, beaucoup ont opté pour un plan basique en deux parties, alors qu'une troisième leur aurait permis le développement d'une approche plus personnelle. Une autre de leur difficulté aura été de manier un contenu dont ils ne sont pas familiers et à prendre en compte la dimension politique du sujet (pourquoi conserver ?) et ensuite de voir ce qu'il était possible de faire (concilier conservation et développement). Toutefois, plusieurs bonnes copies ont fait preuve de réflexion, avec du lien à l'actualité (par exemple : lien entre conservation et innovation) et des exemples pertinents, absents du dossier. Elles sont généralement très agréables à lire.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

C'est une épreuve sélective qui exige des qualités propres au cadre d'emplois et qui justifie son coefficient. Il s'agit probablement de l'épreuve la plus intéressante et la plus pertinente du concours car elle se rapproche le plus de l'environnement professionnel et elle donne l'occasion aux candidats de travailler sur une situation professionnelle concrète pour laquelle des propositions sont attendues et de montrer de quoi ils seront capables une fois en fonction. Cette épreuve permet de percevoir quelles sont leurs capacités d'analyse, de réflexions, de synthèse, de perception des enjeux, de faire des propositions et d'apporter des solutions opérationnelles à une commande spécifique et stratégique. Enfin, elle a le mérite de mettre en lumière la connaissance du monde local des candidats, chose essentielle afin de proposer puis de conduire un plan d'action adapté. Elle met également en valeur les candidats qui savent rédiger dans le but d'être compris d'un interlocuteur novice sur des questions techniques.

Le sujet était intéressant, d'actualité et du niveau correspondant au cadre d'emplois. Il a permis, très judicieusement, de juger des capacités des candidats à étayer des propositions opérationnelles. Il ne présentait pas de difficultés particulières et il est donc impardonnable que certains ne soient pas parvenus à structurer leur réflexion. Le choix du thème était pertinent car le management des risques est un problème concret et au cœur des préoccupations actuelles des collectivités. Le libellé faisait clairement apparaître la problématique ce qui permettait aux candidats de hiérarchiser les problèmes et thématiques traités par le dossier. La documentation du dossier était bien conçue, riche et pertinente. Elle permettait de bien appréhender le sujet et de l'aborder sous de nombreux angles (techniques, managériaux, etc...). Les documents, hormis quelques redondances qui en ont perturbé certains, se complétaient bien et permettaient à quelqu'un n'ayant aucune connaissance dans le domaine, de traiter le sujet de manière tout à fait satisfaisante. La commande obligeait les candidats à se déterminer sur une dimension stratégique,

à forts enjeux de politique publique et de démocratie locale, sur une posture managériale et sur une opérationnalité fondée sur la conduite de projets complexes.

L'accessibilité du sujet a rendu difficile de départager les copies car peu n'ont pas su répondre à la commande. En effet, il n'a été constaté aucun problème de compréhension, y compris chez ceux ayant moins bien réussi l'épreuve. Mais même s'ils analysent bien les documents, ils ont du mal à percevoir l'aspect novateur de la mise en œuvre d'une cellule d'audit. Beaucoup ont éprouvé des difficultés à prendre de la hauteur par rapport à la commande. Le sujet n'a amené aucune originalité dans son traitement. La différence a pu se faire sur la prise en compte ou non de la dimension managériale de l'audit interne et sur l'identification de l'importance stratégique d'une gestion globale du risque. Certains n'ont pas su se mettre dans le rôle : le directeur général des services n'a pas lu le dossier, il faut donc lui expliquer correctement les exemples cités et toujours argumenter les solutions proposées afin qu'ils ne soit pas seul face au choix ; il est aussi nécessaire d'avoir une notion de ce qui est envisageable ou pas.

Le niveau est moyen avec peu de très bonnes copies. Les aspects formels de la note sont plutôt connus, hormis pour ceux qui adresse leur note au maire alors qu'elle est destinée au directeur général des services. Certaines copies ne sont pas du tout du niveau requis en étant clairement en dessous de ce que l'on peut décemment attendre d'un administrateur territorial ; certaines sont même d'une telle faiblesse que l'on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit les candidats concernés à consacrer jusqu'à une semaine de leur vie professionnelle à un concours dont ils ne maîtrisent manifestement pas les prérequis. La plupart des candidats ont éprouvé des difficultés à sélectionner et à hiérarchiser les problématiques et donc à proposer des réponses précises construites, solides et argumentées, les copies sont de ce fait majoritairement informatives et ressemblent davantage à un catalogue de mesures sans portée opérationnelle. La méconnaissance des enjeux et contraintes d'une grande collectivité est flagrante pour certains et cela s'est traduit parfois par des propositions de mise en œuvre en décalage avec les moyens d'une entité sous contraintes financières. L'appropriation stratégique est le point fort des bonnes copies avec des notes bien rédigées et dont beaucoup ont recherché la clarté. Les copies les plus claires ne sont pas nécessairement les plus complexes : elles vont à l'essentiel en traitant d'une part les enjeux et d'autre part, les modalités de mise en œuvre d'une cellule d'audit. Les plans adaptés de qualité sont très hétérogènes dans leur structuration comme dans leurs intitulés. La structuration est souvent limitée à deux parties alors qu'un niveau supplémentaire aurait permis d'éviter des redondances et mieux articuler les arguments. Les introductions sont, elles, d'une grande faiblesse : il s'agit régulièrement d'une redite du sujet sans aucune plus-value. A la lecture de certaines copies, il apparaît que les modalités de l'épreuve, notamment son caractère opérationnel et d'aide à la décision, ne sont pas intégrées par tous les candidats. Enfin, il ressort un nombre important de fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire tout comme des maladresses de style et des lourdeurs dans l'écriture ce qui est inacceptable pour un concours de ce niveau.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'Union européenne

La durée de l'épreuve est adaptée pour que les candidats puissent produire une note de synthèse qui soit à la fois analytique, synthétique et documentée. Cette épreuve mériterait de devenir obligatoire tant l'Union européenne influence de plus en plus la vie des collectivités territoriales en matière juridique, dans les compétences tout comme la définition des politiques.

Le sujet était assez classique, sans difficultés particulières et bien dans l'actualité puisque le transfert d'une partie des fonds européens aux collectivités territoriales est progressivement mis en place. Le dossier, quant à lui, était complet, très riche avec de multiples aspects. Mais peut-être le sujet était-il trop pointu par rapport à la diversité du dossier. D'ailleurs, celui-ci n'a pas toujours été compris par les candidats. Il est possible que l'approche était trop institutionnelle et juridique ou alors trop portée sur des aspects de fonds structurels. Le sujet leur a pourtant semblé familier mais ils n'ont pas su exploiter toutes les ressources à leur disposition.

Le niveau global est plutôt moyen, voire relativement faible hormis quelques rares copies, même si certains ont su mener leur note de façon claire, cohérente et précise. Ceux n'ayant aucune connaissance sont passés à côté du sujet. La connaissance du droit européen est manifestement insuffisante. L'aspect européen est rarement mis en avant : tandis qu'ils ont fait preuve d'une bonne restitution de l'actualité, beaucoup ont eu des difficultés à penser Europe. De fait, si la gestion des fonds structurels en France apparaît comme plus ou moins maîtrisée, les problématiques européennes sont quant à elles plus difficilement traitées : les candidats ont tendance à se replier sur les questions les plus connues comme celles touchant les régions françaises, par exemple, alors que le sujet portait sur l'ensemble de l'Europe. Comme l'actualité est brûlante sur la gestion des fonds structurels, les candidats sont restés à ce niveau sans prendre suffisamment de recul : ils ont une vision trop technicienne de ces questions et manquent pour beaucoup de hauteur de vue. Beaucoup ont mixé dossier et connaissances mais parfois sans analyse et la copie devient alors descriptive avec des arguments non hiérarchisés. La forme est plutôt pauvre au niveau du style où beaucoup ont

paraphrasé les documents. Elaborer un plan pour montrer la structuration de la pensée est essentiel mais le développement doit ensuite être à la hauteur. Étonnamment, les introductions et les plans sont soignés mais les conclusions sont, elles, négligées y compris dans les bonnes copies. Il arrive aussi que les titres des parties divergent de leur contenu. L'exploitation des connaissances et des documents ne sont pas en corrélation : le contenu de certaines copies est décevant alors que l'introduction, pertinente, montrait pourtant une bonne compréhension de la problématique.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Le sujet était classique et trop simple. Les éléments du dossier permettaient notamment grâce aux exemples d'identifier les différents aspects du thème. Compte tenu de la facilité du sujet, des textes proposés et de la problématique, d'une manière générale, les candidats n'ont pas eu de difficulté à s'approprier le sujet.

Le niveau est de ce fait bon mais sans plus. En règle générale, les copies sont trop longues : il semblerait que, du fait de la simplicité du sujet, les candidats se sont sentis obligés de « faire » dans la longueur et les répétitions. Beaucoup de délayage et de recopiage des textes se retrouvent dans les notes : les candidats ne maîtrisent a priori pas ou mal l'exercice de la note de synthèse.

Les deux difficultés principales qui se dégagent des copies sont l'utilisation à bon escient des éléments du dossier et la formulation de propositions opérationnelles et concrètes. Trop semblent ne pas prendre connaissance des différentes pièces du dossier. Il s'agit pourtant du concours interne et les candidats sont censés être rompus à cet exercice car il s'agit d'une démarche quasi quotidienne pour un attaché territorial et a fortiori pour un administrateur territorial.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

Cela demeure une épreuve très stratégique car elle est le reflet le plus évident des attentes envers un cadre de haut niveau. L'utilisation rapide et efficace de l'information, la manière de l'organiser et de la restituer au profit des décideurs est essentielle. Ainsi, l'épreuve de note de synthèse est absolument indispensable pour les candidats au concours interne qui seront amenés dans leurs futures fonctions à transmettre régulièrement des notes de synthèse à l'exécutif local. En outre, cela permet de tester leur aptitude à comprendre des documents juridiques et à en extraire l'essentiel. Celui qui possède cette technicité maîtrise ainsi celle de la note d'aide à la décision, ce qui permet alors de faire du directeur général des services une force de proposition.

Excellent sujet qui était à la fois important, classique et de difficulté moyenne dont l'un des intérêts résidait dans le fait qu'il était pleinement d'actualité, tant en droit interne qu'en droit européen. Il a permis d'effectuer une discrimination entre les copies par les difficultés de plan qu'il a provoquées. Le dossier était bien composé avec une bonne alternance de documents techniques et de vulgarisation sur le sujet. Dans l'ensemble, il était complet et répondait aux nombreuses questions que peuvent se poser tant les élus locaux que les cadres territoriaux en matière de laïcité. Le caractère très juridique du sujet a permis de vérifier les connaissances des candidats ainsi que leur maturité, leur esprit logique pour la construction d'un devoir cohérent. Toutefois, la formulation du sujet ne proposait pas de réelle problématique ce qui a pu en surprendre certains.

Dans l'ensemble, ils ont tout de même bien interprété le sujet et la plupart ont perçu les points essentiels du sujet et du dossier. Ils ont souvent eu des difficultés à bien définir le concept de laïcité ; beaucoup sont passés à côté de la jurisprudence ou du droit européen, ce qui est regrettable.

Les résultats, décevants pour certains, très moyens pour la plupart, s'expliquent surtout par une maîtrise insuffisante de la technique de la note de synthèse et nombreux sont ceux qui ont eu des difficultés à la construire. Il s'agit pourtant d'un exercice auquel ils devraient être habitués. Le style, et d'une manière générale la maîtrise de l'exercice, notamment en terme d'analyse et de souplesse intellectuelle, sont assez insatisfaisants. L'apport analytique par rapport au dossier demeure limité. Les candidats se sont souvent cantonnés aux généralités et citations sans faire preuve d'une réelle perspicacité ou d'une certaine verve. On peut regretter leur fâcheuse tendance à reprendre un peu trop facilement les éléments juridiques du dossier : la plus-value attendue a rarement été apportée. Si la laïcité est comprise et intégrée, la quintessence de ce principe est rarement dégagée. En outre, il est fréquent que l'étude de cette notion soit peu voire insuffisamment reliée aux collectivités territoriales. Incontestablement, le plus gros point faible est la construction de la note avec un plan cohérent : ils sont souvent trop maladroits avec des intitulés beaucoup trop longs et peu clairs et régulièrement des sous-parties qui se répètent. De plus, outre certaines omissions sur des points non négligeables (en particulier sur le droit européen ou la protection de la liberté de conscience), les imprécisions sont fréquentes.

Enfin, il est indispensable de rappeler aux candidats qu'ils doivent fournir un effort afin d'être lisibles lorsqu'ils rédigent leurs copies. Nombreux sont ceux qui ont une écriture désormais illisible.

Épreuve de note de synthèse portant sur l'économie

Cette épreuve avec dossier donne une chance raisonnable aux candidats d'avoir la moyenne, les connaissances de base pouvant être « recyclées » mais à la condition de parvenir à le faire subtilement.

Le sujet était en soi très intéressant, particulièrement adapté à un concours interne et au cœur des problématiques récentes des collectivités. Les documents composant le dossier étaient variés et présentaient les différents aspects de la question. Le sujet permettait également de détecter les connaissances pratiques des candidats sur la situation économique et de les discriminer entre eux.

Les notes étant globalement moyennes voire faibles pour quelques copies et peu se distinguant nettement, cela tend à révéler une perception plutôt mitigée du sujet ; alors même qu'il s'agit d'une question qui intéresse les collectivités en premier chef. Les développements sur la dette, les produits structurés ou la situation financière des collectivités locales pouvaient se succéder sans que la problématique ne soit réellement traitée. Au demeurant, que les documents ne développaient peut-être pas suffisamment la problématique de l'instabilité.

La préparation des candidats semble plutôt bonne car peu paraissent ignorer les attendus de l'épreuve. Les connaissances budgétaires fondamentales apparaissent comme maîtrisées, ce qui n'est plus vraiment le cas concernant les mécanismes financiers qui posent davantage de difficultés aux candidats. Les liens entre crise financière et crise de la dette apparaissent comme souvent mal compris. Ceux ayant les plus mauvaises notes sont ceux qui méconnaissent les principes de la finance contemporaine et qui ont de sérieuses lacunes dans les connaissances. Les principales difficultés portent sur la compréhension des mécanismes de la finance et les produits structurés ainsi que les débats sur le caractère toxique de certains d'entre eux. Les points forts portent, eux, sur les finances publiques et compréhension des défis posés à l'économie française.

Grâce au dossier, les candidats moyens bénéficiaient d'une aide technique dans l'explication des principaux mécanismes. Les difficultés se sont retrouvées dans l'analyse de la problématique et dans leur capacité à relier leurs connaissances à la notion d'instabilité. Toutefois, il est étonnant que certaines copies ne mentionnent pas une seule fois le terme instabilité. Majoritairement, les candidats manquent de recul sur les pratiques en cours dans les collectivités alors qu'il s'agit tout de même du concours interne...

3) TROISIÈME CONCOURS

Composition portant sur un sujet d'ordre général

L'épreuve de culture générale dont le dossier est un plus, permet de faire une bonne évaluation des capacités d'analyse, de compréhension d'une problématique donnée, d'argumentation et de proposition de solution, compétences indispensables à l'exercice de l'emploi visé par les candidats.

Il s'agissait d'un bon sujet, complet et lié à l'actualité : la problématique de la précarité et de la pauvreté est très présente dans le débat de société aujourd'hui en France comme dans le reste du monde. Les annexes qui apportaient qualité et diversité des angles de vue, sont pertinentes et de nature à favoriser le travail de réflexion des candidats. Leurs aptitudes à analyser une problématique et à l'enrichir par des arguments personnels pouvaient ainsi être évaluées. C'est sur ce point que la différence s'est opérée.

Dans l'ensemble, ils ont perçu le sujet de manière satisfaisante, tout du moins la problématique, mais il a été diversement exécuté : certains n'ont pas été en capacité, par exemple, d'apporter une réflexion personnelle.

Le niveau est plus ou moins correct. Hormis quelques bonnes dissertations, trop ont eu une approche assez scolaire et conventionnelle de l'exercice ou des problématiques : ils ont eu des difficultés à dégager une partie thèse attrayante et peu sont parvenus à produire une conclusion satisfaisante. L'exploitation des documents reste insuffisante. Les candidats ont également tendance à trop s'attarder au seul cas de la France. Enfin, le style, l'expression des idées, le manque de personnalité restent peu percutants. Quant à l'orthographe, cela demeure encore un problème pour un bon nombre d'entre eux.

Épreuve consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Cette épreuve correspond à des situations réalistes. Elle met ainsi les candidats face à des sujets et des situations rencontrés au quotidien dans les collectivités. Leurs capacités à mettre en regard enjeux stratégiques et opérationnels peuvent ainsi être évaluées.

Le sujet correspondait à une situation concrète dans laquelle il faut à la fois être capable d'analyser (les risques), de conseiller (vis-à-vis de la responsabilité des élus) et de faire preuve d'esprit pratique pour

construire un projet transversal adapté. Il permettait aux candidats de repérer les enjeux et de proposer des éléments concrets de mise en œuvre. Il était ainsi possible pour le correcteur de déterminer leurs aptitudes à assurer une mission de direction dans une collectivité.

Mais tous les candidats n'ont pas perçu la dimension opérationnelle qui leur était demandée : ils s'en tiennent majoritairement à une vision théorique. Certains ont traité cette épreuve comme une simple note de synthèse des documents fournis. La dimension managériale n'est toujours pas bien décrite et la dimension sociale (information des partenaires sociaux, par exemple) est rarement évoquée.

Le niveau est à peu près correct, avec malgré tout quelques mauvaises copies. Tandis que certains font preuve de méthode et d'esprit d'analyse pour réaliser un plan opérationnel, d'autres ne parviennent pas à structurer les idées importantes et peinent à décliner la théorie en quelque chose de plus concret. Il faut que les candidats gardent à l'esprit que le but de l'épreuve est de faire des propositions concrètes (au directeur général dans le cas présent).

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit public

L'épreuve est, de par sa technicité, parfaitement discriminante et proportionnée aux enjeux du concours. Il est donc légitime d'avoir une certaine exigence vis-à-vis de candidats postulant à des postes de ce niveau.

La notion de prestation intégrée, notion nouvelle et en évolution, peut être utile pour un directeur général des services ou un élu local. Cela en fait donc un sujet précis et très pertinent dans la mesure où il se rapproche de problématiques qui doivent être maîtrisées dans les collectivités. Il incitait à interroger les grands principes de la commande publique en exposant des questions techniques. Ainsi, il était possible de réaliser une synthèse à la fois claire et précise dont les éléments attendus nécessitaient une maîtrise des concepts juridiques, tout comme celui de l'univers administratif.

La note de synthèse est un exercice technique dont les fondamentaux sont mal maîtrisés, voire méconnus par les candidats. Ils ont toutefois compris le mécanisme de la prestation intégrée mais ils ont eu beaucoup de difficultés à en exposer les différents aspects. Le sujet n'est pas toujours bien défini en introduction, ce qui les a induit sur de mauvaises voies. Les points ayant permis de valoriser une copie étaient ceux relatifs à une description précise des concepts manipulés.

Le niveau est relativement moyen, voire très faible. Outre la méconnaissance, a priori, de ce sujet technique, le manque de rigueur dans la construction d'une problématique, dans l'analyse et dans la synthèse des documents est trop fréquent : le manque d'organisation et de structuration cohérente des idées rendent souvent les copies confuses. Quelques-unes démontrent même une méconnaissance totale de l'univers juridique des collectivités, ce qui est assez alarmant. Les confusions, les erreurs et le manque de rigueur dans l'expression ont fait perdre des points à beaucoup de candidats, alors que la clarté de l'expression comme de la présentation étant suffisamment rares, leur aurait donné une occasion de se démarquer. La principale difficulté rencontrée consiste à présenter une note claire, efficace et réellement synthétique : l'essentiel et l'accessoire sont souvent mal distingués.

Épreuve de note de synthèse portant sur les finances publiques et économie financière

Le sujet était intéressant, stratégique, technique et complexe. Il demandait une connaissance des logiques de management interne à une collectivité territoriale pour traiter correctement la question du sujet, ce qui est peut-être éloigné du profil des candidats au troisième concours.

Il a donc été moyennement bien perçu par les candidats dont l'ensemble, malgré le peu de copies, est très hétérogène. Globalement, les points forts relevés sont une bonne expression écrite, de la structuration et une compréhension de l'essentiel du dossier. Par contre, les correcteurs déplorent le manque d'apports personnels, tout comme le manque d'une réponse précise à la question posée dans le sujet.

Épreuve de note de synthèse portant sur les questions sociales

Le sujet, du niveau du concours, était intéressant et présentait de réelles problématiques de fond. Les candidats ont fait des notes d'un assez bon niveau mais ont eu des difficultés à synthétiser leurs idées tout comme à apporter du soin à leur conclusion.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit des affaires

Il s'agit d'une épreuve classique à la fois sur la technique de la note de synthèse et sur la qualité des connaissances juridiques requises.

Le sujet proposé, parfaitement adapté pour des candidats au troisième concours, était à la fois juridique et sociétal, et a été parfaitement compris par les candidats dont les deux tiers ont fait preuve d'un excellent niveau.

La difficulté majeure du sujet résidait dans la quantité documentaire. Toutefois, en gérant correctement son temps, le candidat ne rencontrait aucune difficulté à cerner et présenter le sujet.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit civil

Le sujet traduit à la fois une préoccupation sociétale et d'actualité dans un contexte juridique fort. Il ne présente pas de grandes difficultés pour être traité avec efficacité et est très adapté pour des candidats au troisième concours.

Les candidats ont bien perçu le sujet et ont fait preuve d'un très bon niveau de connaissances. Certains ont su utiliser avec qualité le dossier mis au service d'un rédactionnel très pointu.

Épreuve de note de synthèse portant sur le droit pénal

Il s'agit d'un concours de haut niveau pour lequel on pressent que le droit pénal n'est pas la matière phare. Toutefois, l'épreuve de note de synthèse, quant à elle, demeure fondamentale : elle permet de vérifier que le candidat sait travailler vite et se montrer capable dans un délai contraint de prendre la mesure d'un sujet assez vaste.

Le sujet, opportun et d'actualité, permettait une réflexion sur la peine et son rôle dans la société. Malgré la difficulté de juger si le sujet a été bien perçu vu le petit nombre de copies, on peut dire qu'il a été plutôt bien traité avec un niveau correct mais sans génie.

Les candidats ont manqué de recul par rapport au dossier mais l'essentiel est néanmoins présent.

Épreuve de note de synthèse portant sur la sociologie

Le dossier proposé, comme la thématique retenue (les évolutions de la famille) étaient tout à fait adaptés mais peut-être très, voire, trop classiques. Le dossier était clair et facile d'utilisation.

La compréhension du sujet, comme l'identification des enjeux associés, n'ont pas paru poser de problème aux candidats. Avec un choix de sujet moins classique et facile, les candidats auraient peut-être été moins avantagés comme cela a été le cas ici.

Le niveau est très homogène et plutôt bon. Ce sont des détails qui différencient les copies : certains proposent un niveau de finition supplémentaire. Toutefois, on aurait cependant pu attendre plus de réflexion, de problématisation et d'apports personnels. Quelques-uns sont tout de même parvenus à problématiser leurs notes et à relier la thématique aux enjeux d'actualité et ont eu un bon esprit de synthèse. Bien que le dossier était court, ouvert et facile à exploiter, la hiérarchisation des informations a posé des problèmes aux candidats. Le traitement de l'épreuve est quant à lui parfois un peu scolaire et manque de réflexion personnelle.

Épreuve de note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises

Les thèmes abordés dans le sujet sont d'actualité et ne présentaient pas de difficulté particulière, les textes ouvraient débats et offraient des pistes de réflexion à suivre.

Le niveau est très homogène, aucune copie ne se dégage vraiment. Les candidats ont abordé les différents aspects du sujet mais peu de réflexion personnelle pertinente apparaît réellement. Globalement ils ont traité les questions posées en tentant de structurer leur devoir, de présenter et de justifier un plan.

Un effort de pertinence des propos au regard du sujet ainsi qu'un effort de recherche de sens et d'approche personnelle en termes de communication financière transparaissent dans quelques copies, certes de manière inégale, mais cela demeure appréciable. Paradoxalement, on relève des lieux communs et des affirmations non étayées, non justifiées. Malgré la lecture des textes supports, peu de références théoriques sont citées à l'exception faible d'amorce du concept de comptabilité créative ou de celui de parties prenantes. La présentation des copies laisse quelque fois à désirer et trop souvent, des fautes d'orthographe sont faites.

Épreuve de note de synthèse portant sur le développement local et politique de la ville

Le principe de la note de synthèse est très intéressant car il s'agit d'un exercice qui permet de juger au mieux des capacités d'analyse d'expression synthétique des candidats. Ce qui autorise ainsi une sélection objective.

Le sujet était intéressant avec un dossier pertinent mais dont la thématique se prêtait peut-être davantage à une dissertation qu'à une note de synthèse. Il était sans doute un peu éloigné des enjeux professionnels et pas suffisamment opérationnel. Cette question de l'égalité territoriale est très complexe et nécessite des éléments précis ainsi que des analyses fines.

Or, elle est abordée par le dossier sous un angle très particulier et très politique (fronde des élus ruraux...), ce qui a pu en déconcerter certains. D'ailleurs, majoritairement, ils ont rencontré des difficultés à exploiter le dossier. Certains documents, comme celui d'Eloi Laurent (c'est celui-ci qui a soulevé le plus de difficultés), étaient denses et sans doute longs et difficiles à interpréter.

Globalement, les candidats ont rencontré des difficultés à traiter ce sujet et de ce fait, le niveau semble un peu faible au regard des responsabilités et de la capacité d'analyse et de synthèse qui sont attendues de la part des administrateurs territoriaux. La qualité des copies est très variable. D'un côté, il y a ceux qui ne maîtrisent pas la rédaction d'une synthèse et qui « brodent » autour du thème avec des considérations générales ; de l'autre, ceux qui s'attachent à traduire les textes afin d'en élaborer une synthèse fidèle. Les meilleures notes semblent s'exprimer par la connaissance que les candidats possédaient déjà sur le thème grâce à une bonne culture au développement local.

Épreuve de note de synthèse portant sur la démographie

Le sujet était intéressant, renseigné et cernant bien les enjeux. La seule copie de cette épreuve présentait un travail sérieux.

Épreuve de note de synthèse portant sur les statistiques

Aucun candidat présent à cette épreuve.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRES AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- La culture est-elle un luxe ?
- La notion d'État providence a-t-elle encore un sens ?
- « Il serait possible de faire mieux avec moins », Didier Migaud, 13 novembre 2013
- La politique peut-elle être un métier ?
- La transparence de la vie publique
- Evolution et avenir des régions
- Mutations de l'État territorial
- Quels sont les héros aujourd'hui ?
- La souffrance au travail.
- Le football et les collectivités territoriales
- Les dépenses sociales départementales en progression exponentielle : là où le bât blesse ?
- Tous égaux devant le service public ?
- Le management : confiance ou contrôle ?
- Les élections professionnelles dans la fonction publique
- Faut-il encore détruire les grands ensembles ?

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- Éric Woerth : « Se poser la question de la productivité des services publics »
(*Acteurs Publics*, 7 octobre 2014)
- Zeste
(*Libération*, Edito, 8 octobre 2014)
- Pourquoi manque-t-il des logements en France ? (extrait)
(www.metropolitiques.eu, 23 septembre 2011)
- Résister au bougisme
(*Essai*, 2002, Ed. Mille et une nuits, (extrait pp. 98-100) - Pierre-André TAGUIEFF)
- L'installation d'hôtels à l'hôpital divise les médecins
(*Le Monde*, 7 novembre 2014)

- Les finances locales : un enjeu majeur du redressement des comptes publics
(*Introduction du rapport thématique de la Cour des Comptes*, octobre 2014)
- La lutte contre le réchauffement n'est pas l'ennemie de la croissance
(*Le Monde*, 16 septembre 2014)
- Extrait « Le Quai de Ouistreham »
(Florence AUBENAS, Ed. de l'Olivier, 2010)
- La zone euro et le « mal japonais »
(*Le Monde*, 15 novembre 2013)
- Comment réguler l'économie du partage
(*Le Monde*, 30 octobre 2014)
- Ils ont quitté la France
(*Paris Match*, du 16 au 22 octobre 2014)
- Les femmes ont un usage réduit de l'espace public
(*Le Monde*, 22 août 2014)
- Etes-vous accro au boulot ?
(*Le Monde*, 27 août 2014)
- Comment peut-on être rebelle ?
(*Le Monde*, 10 octobre 2014)

Finances publiques

- La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics est-elle équitable ?
- La séparation ordonnateur-comptable
- Le financement des politiques culturelles
- L'équilibre tarifaire des services publics industriels ou commerciaux
- Faut-il recentraliser l'action sociale départementale ?
- Le financement du logement
- Le statut de la fonction publique est-il cause de gabegie financière ?
- La banque centrale européenne
- Les indicateurs de performance sont-ils objectifs ?
- L'Europe a-t-elle une influence sur les finances publiques de l'État et des collectivités territoriales ?
- Comment l'État gère sa trésorerie et sa dette ?
- Comment financer la dépendance ?
- Peut-on imaginer que les principes de la LOLF puissent s'appliquer aux collectivités territoriales ?
- Comment financer la mobilité ?
- Doit-on rendre les pactes financiers et fiscaux entre communautés et communes membres, obligatoires ?

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Votre vision de l'organisation décentralisée de la France
- État et collectivités : des relations à apaiser ?
- Les métropoles de droit commun
- Fallait-il réduire le nombre de régions ?
- Les référendums locaux
- Exécutif local et assemblée délibérante : quelles relations ?
- La tutelle a-t-elle été supprimée ?
- Entre compétences renforcées et périmètre étendu, les nouvelles intercommunalités constituent-elle des acteurs pertinents ?
- Peut-on parler d'autonomie financière à propos des collectivités territoriales ?
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- La subvention publique, le marché public et la délégation de service public
- Gestion directe et gestion déléguée

- L'efficacité de l'action publique locale
- L'action sociale territoriale
- Les services d'intérêt général et l'Union européenne

Informatique

- L'informatique, un outil d'organisation de la collectivité ?
- Les collectivités doivent-elle adopter les logiciels libres ?
- Quels sont les droits des citoyens pour accéder aux documents administratifs ?
- Peut-on externaliser toutes les missions d'une direction des systèmes d'information ?
- Le service public est-il plus accessible avec Internet ?
- L'archivage numérique
- Quels sont les risques informatiques ?
- Faut-il investir dans le système d'information dans cette période budgétaire difficile ?
- Peut-on imaginer un réseau social d'entreprise dans une collectivité ?
- Existe-t-il des données confidentielles ? Et si oui, comment les protéger ?
- Opendata : un retour sur investissement chiffrable ?
- Le système d'information dans la nouvelle politique de la ville
- Faut-il un correspondant informatique et libertés ?
- La carte de vie quotidienne relancée par la technologie sans contact sur mobile ?
- Quelles pourraient être les pistes d'économie dans les dépenses informatiques ?

Questions européennes

- Les principales justifications de la révision des différents Traités européens
- Les décisions entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des Ministres : conflits ou convergences ?
- Les recours ayant pour objet de « faire respecter le droit communautaire »
- La politique commune des transports et des réseaux transeuropéens
- La réforme de la politique agricole commune est-elle concluante ?
- La politique européenne d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe centrale et orientale
- La politique de cohésion économique et sociale favorise-t-elle une meilleure intégration des nouveaux États membres dans l'Union européenne ?
- Le rôle de la Commission dans la construction européenne.
- L'élargissement de l'Union européenne s'est-il fait au détriment de son approfondissement ?
- L'Union européenne tend-elle vers un modèle fédéral ?
- Les juges nationaux et le principe de primauté du droit de l'Union.
- Du serpent monétaire à la crise de l'union économique et monétaire : l'Europe a-t-elle échoué dans sa politique monétaire ?
- La Commission européenne est-elle le gouvernement de l'Europe ?
- Les régions françaises sont-elles des actrices de l'Union européenne ?
- L'élargissement de l'Union européenne a-t-il vocation à se poursuivre ?

Questions sociales

- Contrats aidés et insertion professionnelle
- L'organisation et le financement des services d'aide à domicile
- L'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
- Le financement de la protection sociale
- L'accessibilité
- Pour une politique efficace en faveur du logement
- Les contrats d'avenir : atouts et limites
- Lutter contre les conduites addictives

- Le dialogue social
- Le plan autisme
- Les agences régionales de santé

Anglais

- I confess, I thought yes would win. But I'm glad Scotland has given Britain a fright
(*The Guardian*, 19 septembre 2014)
- Learning vs earning: Tony Blair's determination to push school-leavers into further education has been exposed as a flawed policy
(*The Independent*, editorial, 9 septembre 2014)
- A mind is a terrible thing to waste at Yale, Review of William Deresiewicz's "Excellent Sheep"
(*The Washington Post*, 15 août 2014)
- Domestic violence is a problem we are barely managing. But we need to end it
(*theguardian.com*, 5 septembre 2014)
- French ministers demand that François Hollande abandon austerity and condemn Angela Merkel's "right-wing dogma"
(*The independent* 24 août 2014)
- Japan's anti-nuclear movement. Where's the protest?
(*The Economist*, 3 août 2014)
- My cancer patients don't need bad science and self-blame
(*theguardian.com*, 11 août 2014)
- The Guardian view on the government's right to snoop
(*The Guardian*, Editorial, 18 juin 2014)
- A Line Is Drawn in the Desert
(*New York Times*, 20 août 2014)
- Free bus passes under threat and the pensioners who are fighting back
(*The Guardian*, 5 septembre 2014)
- Lessons from the US: the benefits of fracking for local government
(*Guardian Professional*, 4 juin 2014)
- Patients' waiting times on NHS "a national disgrace"
(*The Guardian*, 26 septembre 2014)
- Why Some People Like to Travel in the Dark
(*New York Times*, 19 août 2014)
- What a quiz tells us about US news habits
(*BBC news*, 3 octobre 2014)
- Banksy: the artist who's driven to the wall
(*The Observer*, 20 avril 2014)

Allemand

- Land des Lächelns
(*Die Zeit*, 30. Décembre 2013)
- Ausländische Ingenieure : Gut qualifiziert, schlecht integriert
(*FAZ*, 06 avril 2011)

Espagnol

- 'The Economist' calcula que Catalunya o Escocia tardarían en readherirse a la UE. El semanario económico analiza como está afectando el referéndum escocés a la política de la UE y se fija en el caso catalán
(*La Vanguardia*, 21 février 2014)
- "Robé, sí, pero poquito". La confesión de un alcalde mexicano y otros escándalos reflejan los pocos logros anticorrupción
(*El Pais*, 20 juillet 2014)
- Quién gana y quién pierde con la apreciación del dólar
(*El Pais*, 17 décembre 2014)

- Con la guardia baja
(*El Pais*, 15 décembre 2014)
- El turismo español consolida su crecimiento tras un verano de récord
(*El Pais*, 22 octobre 2014)

Italien

- Metro C, cantiere infinito di Roma. L'opera avrà costi da record
(*Corriere della Sera*, 3 novembre 2014)

2) CONCOURS INTERNE

Conversation avec le jury

SUJETS D'ACTUALITÉ :

- « Nous allons massivement simplifier la vie des Français. », Thierry Mandon, Secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, 10 juillet 2014
- Territoires vécus et territoires institutionnels.
- Le féminisme aujourd'hui.
- Mondialisation et solidarité sont-elles compatibles ?
- La diversité culturelle en France : mythe ou réalité ?
- Les partis politiques français à l'épreuve des crises.
- Les défis de la nouvelle Commission européenne
- L'impôt local est-il encore supportable ?
- La péréquation
- Les collectivités territoriales doivent-elles inventer un nouveau modèle ?
- Le Big Bang territorial
- L'innovation, la solution à la crise économique ?
- Protection du patrimoine et développement urbain
- La déontologie du fonctionnaire territorial dans les rapports avec les partenaires privés
- Les médias locaux

COMMENTAIRES DE TEXTE :

- Le monde territorial est écartelé entre trois tensions et trois rigidités
(*Lettre du Cadre Territorial*, 25 septembre 2014)
- Les intercommunalités ne veulent pas des compétences sociales des départements
(*Acteurs Publics*, 8 octobre 2014)
- Recherche Martiens désespérément pour sauver l'économie terrienne
(*Libération*, 22 octobre 2014)
- Michèle Delaunay pointe des élus déconnectés de «la vraie vie»
(*Libération*, 15 septembre 2014)
- Les robots vont-ils nous mettre au chômage ?
(*Libération*, 27 octobre 2014)
- Un nécessaire retour aux sources de la politique de la ville
(*Les cahiers de la fonction publique*, mars 2014, p. 39, extrait)
- Extrait de la préface de l'ouvrage « *Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen* » de Stefan Zweig (1942).
- « Rien n'a plus d'effets pour une nation que la scolarisation des filles »
(*Le Monde*, 4 novembre 2014)
- Changement climatique : la politique des petits pas
(*Le Point*, 26 octobre 2014)
- Le barrage de Sivens ou les méfaits de la décentralisation
(*Le Monde*, 31 octobre 2014)
- Les contrats de ville, mode d'emploi
(*Le Moniteur*, octobre 2014)

- Les Français font de la résistance contre l'open space
(*Le Monde*, 5 novembre 2014)
- Le bonheur des citoyens est une boussole
(*Le Monde*, 25 octobre 2014)
- Le directeur général des services, faiseur de métropoles ?
(*Urbanisme*, Hors-Série n° 50, novembre 2014)

Finances Publiques

- L'instauration d'un objectif annuel de dépenses pour les collectivités locales est-elle un bon moyen de maîtrise de l'évolution des finances publiques locales ?
- Les leviers de l'État pour contraindre l'évolution de la dépense locale ?
- La fiscalité patrimoniale est-elle juste et équitable ?
- La mutualisation des services est-elle un levier d'économies pour les collectivités locales ?
- Le Haut Conseil des Finances Publiques, une institution écoutée ?
- La Cour des comptes et la LOLF
- Les leviers financiers dans la gestion d'un budget local.
- La certification des comptes publics est-elle utile ?
- La fiscalité économique des collectivités locales
- L'évolution des finances locales depuis 20 ans
- La gestion de trésorerie des collectivités locales
- Le contrôle de gestion en collectivité locale.
- La séparation de l'ordonnateur et du comptable est-elle immuable ?
- La comptabilité locale, principes et limites
- Les collectivités locales sauront-elles affronter la contrainte financière ?
- Droit et gestion des collectivités territoriales
- 2015 : bilan d'étape de la régionalisation
- Département et ruralité, département et urbanité
- Gratuité et paiement des services publics locaux
- La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
- La politique de la ville doit-elle s'intéresser aux territoires ou à leurs habitants ?
- La solidarité financière entre les collectivités territoriales
- Le pouvoir réglementaire local
- Compétences et politiques des collectivités territoriales en matière éducative
- L'emprunt des collectivités territoriales
- Le département et les intercommunalités
- Les relations entre régions, départements et intercommunalités dans la France de 2015
- Les valeurs du service public local
- Les politiques d'externalisation des collectivités territoriales
- Le mode de scrutin a-t-il une influence sur les modes d'exercice des compétences par les collectivités territoriales ?
- Les collectivités territoriales s'administrent-elles par des conseils élus ?

Droit public

- Les collectivités territoriales et la République
- Faut-il réformer la justice administrative ?
- La notion d'égalité dans la jurisprudence administrative
- Protection et valorisation du domaine public
- Les fonctionnaires sont-ils assez responsables en France ?
- Le devoir d'obéissance du fonctionnaire
- Les élections et le juge administratif

- Quel chemin parcouru depuis l'adoption du premier statut général des fonctionnaires en octobre 1946 ?
- Service public administratif et service public industriel et commercial
- Le pouvoir réglementaire sous la Vème République
- L'évolution de la responsabilité administrative
- L'État fédéral aujourd'hui
- L'évolution de l'emploi public dans l'administration française
- L'État actionnaire
- Les élections locales en France

Économie

- Les économies des pays développés doivent-elles craindre les déficits publics ?
- L'appréciation de la devise européenne explique-t-elle le déficit commercial de la France ?
- Une monnaie forte est-elle facteur de chômage ?
- L'augmentation de l'investissement peut-il suffire à la croissance économique ?
- Croissance économique et développement durable
- La soutenabilité des taux d'endettement public dans la zone euro.
- Le partage de la valeur ajoutée en France
- Quels sont les effets d'une politique de modération salariale sur l'emploi ?
- Quelles perspectives pour l'économie des États-Unis ?
- Politiques de demande et politiques d'offre en France
- Politique monétaire et endettement
- L'efficacité de la dépense publique en France
- L'impôt sur les sociétés est-il un bon impôt ?
- Existe-t-il des risques de bulles spéculatives aujourd'hui ?
- Prix du pétrole, inflation, salaires

Informatique

- La signature électronique : les aspects légaux et les usages
- Qu'est-ce que la gouvernance du système d'information ? À quoi sert-elle ?
- Une direction du numérique ou une direction des systèmes d'information ? Quelles différences pour une collectivité ?

Anglais

- A Bookless Library Opens in San Antonio
(*Time*, 13 septembre 2013)
- Chinese tourists, with Korean drama stars in mind, flock to Seoul for cosmetic surgery
(*Washington Post*, 17 août 2014)
- Lloyds fires staff and axes bonuses for Libor rigging
(*The Guardian*, 29 septembre 2014)
- Medical tourism generates millions for NHS and wider economy, finds study
(*The Guardian*, 24 octobre 2013)
- Ray Rice finally must answer for his actions; when will NFL Commissioner Roger Goodell?
(*The Washington Post*, 9 septembre 2014)
- The Contrarians on Stress: It Can Be Good for You
(*The New York Times*, 4 octobre 2014)
- George Osborne: UK working-age benefits to be frozen for two years
(*The Guardian*, 29 septembre 2014)
- The problems of a multilingual Spain
(*The Economist Print edition*, 29 août 2014)
- Assisted dying: change the law so that the terminally ill die with dignity
(*The Observer*, editorial, 12 juillet 2014)

- Fifty years after the last hanging, the UK has fallen out of love with the death penalty
(*Theguardian.com*, 13 août 2014)
- Here We Go Again: Is College Worth it?
(*Time*, 9 juin 2014)
- Police access to medical records will not help the vulnerable
(*Theguardian.com*, 11 août 2014)
- Should Britain build more bungalows to cope with the ageing population?
(<http://www.if.org.uk>, 8 septembre 2013)
- The rise of data and the death of politics
(*The Observer*, 20 juillet 2014)
- What Should Teenagers Read at School?
(*Newsweek Magazine*, 15 juin 2014)

Allemand

- Merkel sieht Mauerfall als 'Botschaft an die Welt'
(*WAZ*, 09 novembre 2014)
- Stil und Glaubwürdigkeit
(*Mitteldeutsche Zeitung*, 24 octobre 2014)
- URSULA VON DER LEYEN; Schlachtross Bundeswehr
(*Handelsblatt*, 30 octobre 2014)
- Wenig Chancen für Bewerber mit türkischem Namen
(*Die Welt*, 26 mars 2014)
- Reiche werden reicher, Arme werden mehr
(*Die Zeit Aktualisiert*, 24 avril 2014)

Espagnol

- Economía en recesión: creció el temor a perder el empleo
(*Clarín*, 21 juillet 2014)
- 9 Ideas Para Generar Ingresos Si Estás Desempleado Estar en paro es una condición complicada.
(*La Prensa Hispana*, 29 mai 2014)
- Fue doloroso, pero la verdad me liberó. El rencuentro de Guido nos renueva la esperanza y nos llena de energía en esta lucha cotidiana que hace casi cuatro décadas iniciaron las Abuelas en soledad y que hoy está más fuerte que nunca
(*El Pais*, 11 août 2014)
- Europa, América Latina
(*EL TIEMPO* (Colombia), 30 septembre 2014)
- Ni un paso atrás
(*EL TIEMPO* (Colombia), 23 décembre 2014)

Italien

- Il dilemma irrisolto di Renzi: tenersi il consenso o trasformare il paese?
(*Il Sole 24 Ore*, 4 septembre 2014)
- Duemila progetti, 40 miliardi. Roma va a caccia di fondi Ue
(*La Stampa*, 15 novembre 2014)
- Argini infranti di una comunità
(*Corriere della Sera*, 12 novembre 2014)
- Su Facebook a mia insaputa. Non ci sto
(*Il Corriere della sera*, 6 février 2014)

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

- Causes et conséquences du déficit public.
- Quelles relations entre l'État et les collectivités territoriales en matière financière ?
- Les impôts locaux sont-ils justes ?

- Comment assumer la dépendance ? Rôle de l'État, des collectivités territoriales et des autres acteurs ?
- Quelles conséquences de l'endettement de l'État et des collectivités territoriales ?
- Quels contrôles sur la vie budgétaire et financière des collectivités territoriales ?
- Le principe de sincérité budgétaire
- La fiscalité environnementale
- La décentralisation est-elle un échec financier ?

Droit public

- La Cour Européenne des Droits de l'Homme
- L'enrichissement de l'élu
- La définition du service public

Questions sociales

- La grève
- L'aide sociale à l'enfance
- L'organisation du système de soins dans les principaux pays de l'Union européenne
- Le financement de la sécurité sociale peut-il être réformé ?
- L'insertion des bénéficiaires du RSA
- Lutter contre la désertification médicale

Informatique

- Quel devrait être, aujourd'hui, le rôle d'une direction des systèmes d'information ?

Anglais

- Justices Weighing Wages for After-Work Screenings
(*The New York Times*, 3 octobre 2014)
- As Companies Seek Tax Deals, Governments Pay High Price
(*The New York Times*, 1^{er} décembre 2013)
- Multinational Companies Court Lower-Income Consumers
(*The Guardian*, 6 septembre, 2014)
- We need to stop pushing our kids
(*The Guardian*, 4 octobre 2014)
- Couch potato lifestyles could kill the welfare state, landmark report warns
(*The Guardian*, 23 octobre 2014)

Allemand

- Nach dem G20-Gipfel: Bundeskanzlerin Angela Merkel mit dem australischen Premierminister
(*Süddeutsche Zeitung*, 16 novembre 2014)
- Joschka Fischers Europa-Vision; Das drohende Fiasko
(*Süddeutsche Zeitung Online*, 1^{er} novembre 2014))

Espagnol

- Después de veracruz
(*El País*, 13 décembre 2014)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

De manière générale, le niveau entre les candidats est très inégal.

Certains n'ont pas les connaissances de base nécessaires pour répondre notamment à la question de l'exposé. Les meilleurs sont parvenus à s'appuyer sur des connaissances solides (tant juridiques que relatives à l'actualité) ce qui leur a permis d'étayer leur réflexion avec une capacité à structurer et à argumenter.

On peut également s'interroger sur le manque de « maturité » de certains.

Finances publiques

Une grande disparité entre les candidats.

D'un côté, les bons candidats (notes entre 13 et 17), sans pour autant avoir eu affaire à des prestations exceptionnelles. Les notes de 16 ou 17 sont justifiées par la technicité et la hauteur de vue dont ont fait preuve les candidats.

De l'autre, un groupe d'un niveau notoirement insuffisant (notes entre 6 et 8), en particulier sur le plan des connaissances dans un domaine d'autant plus fondamental, au vu du contexte global des finances publiques, qui rend l'action locale des prochaines années délicate.

Informatique

Des écarts importants existent entre les candidats avec toutefois une préparation de meilleure qualité pour certains, même s'il est toujours difficile d'appréhender le vocabulaire utilisé (notamment sur les aspects techniques).

Les candidats montrent toujours des difficultés à contextualiser dans le monde des collectivités territoriales, même s'il s'agit du concours externe.

Questions sociales

Les candidats témoignent d'un manque de sérieux dans la préparation de l'épreuve : les connaissances sont souvent très insuffisantes.

Ils démontrent également un manque évident de culture générale et d'ancrage dans la réalité : leur savoir est beaucoup trop théorique.

Questions européennes

Dans l'ensemble, le niveau était bon. Les candidats avaient des profils assez classiques (Science Po, droit) mais étaient très bien préparés à l'épreuve en général. Ils ont fait preuve globalement d'une bonne maturité.

Anglais

Tous les candidats, y compris ceux ayant un niveau de langue assez faible, ont montré une vraie volonté de répondre aux questions de manière élaborée.

Avec d'assez bonnes connaissances du contexte économique, social et politique, ils se sont souvent appuyés sur les thématiques de l'article pour offrir un commentaire personnel étoffé.

La vraie différence se fait au niveau de la fluidité de la langue.

Allemand

Niveau très contrasté entre les deux candidats.

Espagnol

Des candidats bien préparés et possédant des connaissances à la fois larges et pertinentes.

Quelques-uns se détachent par leur fluidité, l'étendue de leur lexique et la précision de leurs connaissances, dans des présentations bien structurées.

Italien

Une seule candidate d'un très bon niveau linguistique mais aussi d'un point de vue culturel.

2) CONCOURS INTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Des prestations très hétérogènes : environ un tiers d'entre eux présentent de grandes insuffisances en droit et gestion des collectivités. Outre des lacunes trop nombreuses, les examinateurs ont également relevé un défaut de méthode et une absence de vision stratégique.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 témoignent d'une préparation satisfaisante sur le plan technique, complétées par une réflexion personnelle permettant d'apprécier les enjeux. Les très bons candidats savent d'emblée percevoir ceux soulevés par le sujet posé.

Cette épreuve, très appropriée pour le concours interne, permet de croiser des connaissances, de la réflexion et de l'expérience professionnelle dans toute sa diversité.

Finances publiques

Le niveau global est moyen mais masque une grande hétérogénéité. L'épreuve est bien formalisée, structurée mais il y a des manquements et de l'approximation de la part des candidats. Cette maîtrise formelle ne doit pas nuire à la démonstration et à la mobilisation pertinente des connaissances.

Informatique

Une très grande disparité des compétences et des connaissances des systèmes d'information. Les examinateurs ont eu le sentiment que certains des candidats ont choisi cette option par défaut.

Économie

Le niveau des candidats est très hétérogène. Peu sont exceptionnels. La plupart ont peu de recul.

De manière générale, le suivi de l'actualité est perfectible et il devrait davantage donner lieu à l'analyse ou à la réflexion par rapport aux concepts économiques. Les propos tenus sont souvent convenus et la personnalité des candidats semble quelque peu transparente.

Droit public

Le niveau est globalement moyen, très peu d'excellents candidats, en particulier par manque d'assimilation des connaissances et par une insuffisance consécutive de raisonnement juridique fiable. L'échelle des notes s'en trouve relativement ramassée.

Anglais

Dans l'ensemble, les candidats se sont bien préparés. Tous se sont exprimés sur les sujets et y ont apporté leur point de vue. Globalement, ils ont fait preuve d'un bon esprit de synthèse.

La différence a porté sur le niveau de maîtrise de la langue. Et majoritairement, ils seraient opérationnels dans un contexte professionnel.

Allemand

Cinq candidats de niveau globalement convenable voire satisfaisant.

Espagnol

Des candidats dynamiques et de grande valeur ayant bien préparé l'épreuve et présentant un bon niveau culturel et linguistique.

Arabe moderne

Une seule candidate manifestant une bonne motivation, de l'assurance et un intérêt pour la langue et la culture arabe.

Italien

Tous les candidats se sont exprimés sur les sujets proposés et la plupart ont fait preuve d'un bon niveau linguistique mais aussi d'hétérogénéité du point de vue des compétences culturelles.

3) TROISIÈME CONCOURS

Finances publiques

Ensemble satisfaisant. Peu de grosses lacunes mais beaucoup de candidats sont un peu juste sur le plan technique. Quelques difficultés pour certains à maîtriser le temps imparti.

Informatique

L'unique candidat a su montrer une réelle démarche de préparation.

Questions sociales

Les connaissances techniques sont trop souvent superficielles alors qu'il s'agit d'une épreuve spécialisée, y compris les données à caractère plus générale (effectifs de publics concernés, coûts des politiques publiques, rôle des acteurs...).

Les approches sont souvent trop approximatives.

Droit public

Majoritairement, les candidats ont démontré une préparation insuffisante : manque de connaissances, d'appréhension juridique des problèmes posés (réflexes, vocabulaire, références historiques...).

Anglais

Malgré les obstacles linguistiques, les candidats ont tenté d'aller au bout du texte et d'en proposer une analyse pertinente.

Allemand

Ensemble très satisfaisant. De bons candidats tant au niveau de l'expression qu'au niveau des connaissances de l'actualité allemande.

Espagnol

Excellente candidate dont la présentation, très structurée, dans un espagnol d'excellente facture, montre une préparation scrupuleuse.

DONNÉES STATISTIQUES

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 28 postes
Concours interne 27 postes
Troisième concours 5 postes
Soit un total de 60 postes

X. CANDIDATS INSCRITS

	Externe	Interne	Troisième Concours	TOTAL
PARIS	393	236	40	669
BORDEAUX	63	22	5	90
RENNES	63	33	5	101
LYON	113	53	6	172
STRASBOURG	55	35	1	91
REUNION	19	14	4	37
MARTINIQUE	14	12	2	28
TOTAL	720	405	63	1 188

XI. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

L'étude de la recevabilité des candidatures a été effectuée après les épreuves écrites par l'autorité organisatrice. Les candidats étaient informés, au moment de l'inscription, que l'administration se réservait le droit de leur retirer leur admission à concourir s'ils ne remplissaient pas les conditions requises.

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	381	226	40	647
BORDEAUX	61	22	4	87
RENNES	61	33	5	99
LYON	111	50	5	166
STRASBOURG	53	34	1	88
REUNION	18	12	3	33
MARTINIQUE	12	11	2	25
TOTAL	697	388	60	1 145

XII. CANDIDATS PRESENTS

JOUR 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	142	144	20	306
BORDEAUX	20	12	2	34
RENNES	19	24	1	44
LYON	35	21	3	59
STRASBOURG	21	19	0	40
REUNION	3	7	1	11
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	244	236	29	509

JOUR 2

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	140	142	19	301
BORDEAUX	20	12	2	34
RENNES	19	24	1	44
LYON	35	21	3	59
STRASBOURG	21	19	0	40
REUNION	3	7	1	11
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	242	234	28	504

JOUR 3

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	136	141	19	296
BORDEAUX	19	12	2	33
RENNES	19	24	1	44
LYON	34	21	3	58
STRASBOURG	19	19	0	38
REUNION	3	7	1	11
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	234	233	28	495

JOUR 4

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	132	140	19	291
BORDEAUX	18	12	2	32
RENNES	18	24	1	43
LYON	33	21	3	57
STRASBOURG	19	19	0	38
REUNION	3	7	1	11
MARTINIQUE	4	9	2	15
TOTAL	227	232	28	487

JOUR 5

	Externe
PARIS	131
BORDEAUX	18
RENNES	17
LYON	32
STRASBOURG	19
REUNION	3
MARTINIQUE	4
TOTAL	224

XIII. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

SEXE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
HOMME	352	223	30	605
FEMME	368	182	33	583
TOTAL	720	405	63	1 188

ÂGE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Moins de 25 ans	366	0	0	366
25 – 29 ans	215	35	1	251
30 – 34 ans	58	116	7	181
35 – 39 ans	38	98	12	148
40 – 44 ans	28	94	24	146
45 – 49 ans	6	39	9	54
50 – 54 ans	6	14	9	29
55 – 59 ans	2	8	1	11
60 ans et plus	1	1	0	2
TOTAL	720	405	63	1 188

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	3 ^e me Concours	TOTAL
Inférieur au bac	0	0	1	1
Bac	0	15	2	17
Bac+2	0	10	1	11
Bac+3	61	29	4	94
Bac+4	103	64	6	173
Bac+5 ou plus	540	282	49	871
Disp. 3 enfants	2	0	0	2
Non renseigné	14	5	0	19
TOTAL	720	405	63	1 188

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	3ème Concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	42	29	1	72
Aquitaine	35	12	4	51
Auvergne	10	3	1	14
Bourgogne	10	10	1	21
Bretagne	39	2	3	44
Centre	10	7	2	19
Champagne-Ardenne	13	8	0	21
Corse	3	3	1	7
Franche-Comté	15	4	0	19
Languedoc-Roussillon	25	14	1	40
Limousin	6	1	0	7
Midi-Pyrénées	21	8	0	29
Nord-Pas-de-Calais	29	21	2	52
Normandie	29	11	1	41
Pays de la Loire	26	17	2	45
Picardie	5	3	0	8
Poitou-Charentes	7	1	1	9
Paca	37	23	4	64
Rhône-Alpes	66	23	2	91
Ile-de-France	257	176	30	463
Réunion	19	15	4	38
Guadeloupe	8	1	1	10
Martinique	7	10	1	18
Guyane	1	3	1	5
TOTAL	720	405	63	1 188

XIV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité (jour 5)	
Matières	Nb de candidats
Droit des affaires	5
Droit civil	7
Droit pénal	9
Géographie économique et humaine	22
Histoire contemporaine	31
Science politique et administrative	63
Sociologie	8
Gestion comptable et financière des entreprises	4
Technologies de l'information et de la communication	15
Mathématiques	1
Statistiques	2
Allemand	5
Anglais	32
Espagnol	13
Italien	5
Portugais	1
Russe	1
TOTAL	224

Aucun candidat présent en démographie, arabe moderne, grec moderne et néerlandais.

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité (jour 3)	
Matières	Nb de candidats
Droit public	120
Économie	112
TOTAL	232

4 ^e épreuve d'admissibilité (jour 3)	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	84
Questions sociales	149
TOTAL	233

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité (jour 3)	
Matières	Nb de candidats
Droit public	16
Finances publiques et économie financière	3
Questions sociales	9
TOTAL	28

4 ^e épreuve d'admissibilité (jour 4)	
Matières	Nb de candidats
Droit des affaires	3
Droit civil	2
Droit pénal	2
Sociologie	3
Gestion comptable et financière des entreprises	5
Développement local et politique de la ville	12
Démographie	1
TOTAL	28

Aucun candidat présent en statistiques.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,67	12,90	12,94
Note maximum	19	19	19
Note minimum	2,5	8,5	9
Note supérieure à 10	107	46	14
Note éliminatoire	19		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,37	11,64	12,29
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0	8	8
Note supérieure à 10	79	41	13
Note éliminatoire	6		

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,03	12,75	12,74
Note maximum	16	16	16
Note minimum	0	10	10
Note supérieure à 10	123	55	16
Note éliminatoire	6		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,17	13,12	13,06
Note maximum	17,5	17,5	16
Note minimum	0	9,5	11
Note supérieure à 10	119	55	17
Note éliminatoire	9		

	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,99	12,36	11,69
Note maximum	18	18	17
Note minimum	0	5	5
Note supérieure à 10	115	47	11
Note éliminatoire	15		

CONCOURS INTERNE

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,64	11,63	11,77
Note maximum	15	15	14,5
Note minimum	3,5	7	7
Note supérieure à 10	97	48	22
Note éliminatoire	2		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,97	12,74	12,99
Note maximum	17,75	17,75	17,75
Note minimum	2	9,5	10
Note supérieure à 10	111	59	28
Note éliminatoire	7		

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3) Union européenne // Questions sociales		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,07	12,12	12,47
Note maximum	18,25	18,25	18,25
Note minimum	0	7	7
Note supérieure à 10	108	46	23
Note éliminatoire	6		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4) Droit Public // Économie		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,05	11,93	11,91
Note maximum	16,5	15	15
Note minimum	0	9	9
Note supérieure à 10	110	53	24
Note éliminatoire	2		

TROISIÈME CONCOURS

	COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,10	11,83	11,40
Note maximum	15	15	15
Note minimum	5,5	7,5	7,5
Note supérieure à 10	11	9	3
Note éliminatoire	0		

	RÉSOLUTION D'UN CAS (coef. 4)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10	11,58	11,60
Note maximum	15	15	15
Note minimum	3,5	8,5	9
Note supérieure à 10	12	8	4
Note éliminatoire	2		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4) Droit public // Finances publiques // Questions sociales		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,64	11,42	11,40
Note maximum	14	14	13
Note minimum	4	9	9
Note supérieure à 10	12	8	4
Note éliminatoire	3		

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 5) Droit des affaires // Droit civil // Droit pénal // Sociologie // Gestion comptable // Développement local // Démographie		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,48	13,13	12,60
Note maximum	17,5	17,5	16,5
Note minimum	7	10,5	10,5
Note supérieure à 10	22	12	5
Note éliminatoire	0		

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Présents	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit des affaires	7,90	10,5	5	1	0
Droit civil	11,29	14	5,5	5	0
Droit pénal	6,22	9,5	2,5	0	2
Géographie économique et humaine	10,05	18	4	8	1
Histoire contemporaine	9,53	17	3,5	14	4
Science politique et administrative	11,08	16	0	44	3
Sociologie	10,56	15,5	3,5	5	1
Gestion comptable et financière des entreprises	11,50	15	7	3	0
Technologies de l'information et de la communication	8,10	14	2,75	2	2
Mathématiques	12,50	12,5	12,5	1	0
Statistiques	12,50	13,5	11,5	2	0
Allemand	8,55	15	3	1	1
Anglais	9,08	15	5	14	0
Espagnol	11,56	15,75	6,25	10	0
Italien	11,90	16,5	6,5	4	0
Portugais	12	12	12	1	0
Russe	3,75	3,75	3,75	0	1

Admissibles	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit civil	14	14	14	1	1
Droit pénal	7	9	5	0	2
Géographie économique et humaine	12,13	18	7	4	8
Histoire contemporaine	11,38	13	8,5	3	4
Science politique et administrative	12,68	16	10	21	22
Sociologie	13,67	15,5	12	3	3
Gestion comptable et financière des entreprises	12	12	12	1	1
Technologies de l'information et de la communication	11,63	14	9,25	1	2
Allemand	8	8	8	0	1
Anglais	12,75	15	11	6	6
Espagnol	13,25	15,5	11,5	4	4
Italien	13,83	16,5	11,75	3	3

Lauréats	ÉPREUVE AU CHOIX : LANGUE OU COMPOSITION (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit pénal	5	5	5	0	1
Géographie économique et humaine	10,80	17	7	2	5
Histoire contemporaine	10,75	13	8,5	1	2
Science politique et administrative	13,13	14	12	4	4
Sociologie	13,50	13,5	13,5	1	1
Allemand	8	8	8	0	1
Anglais	15	15	15	1	1
Espagnol	12,75	12,75	12,75	1	1
Italien	16,50	16,5	16,5	1	1

CONCOURS INTERNE

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Union européenne	10,15	18,25	3	44	5
Questions sociales	10,02	16	0	64	1

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	9,85	14	0	54	2
Économie	10,26	16,5	6	56	0

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	13,41	18,25	7,5	22	24
Questions sociales	11,30	16	7	24	38

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,50	13,5	9	26	32
Économie	12,38	15	9	27	30

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Union européenne	13,98	18,25	11,5	14	14
Questions sociales	11,07	16	7	9	15

	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,31	13,5	9	9	13
Économie	12,41	15	10	15	16

TROISIÈME CONCOURS

Présents	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit public	8,88	14	4	6	3
Finances publiques et économie financière	9,67	12	7	1	0
Questions sociales	11	13	9	5	0

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire
Droit des affaires	13,67	15,5	11	3	0
Droit civil	13	15,5	10,5	2	0
Droit pénal	11	11,5	10,5	2	0
Sociologie	11,50	12,5	10,5	3	0
Gestion comptable et financière des entreprises	10,70	12	7	4	0
Développement local et politique de la ville	11,13	17,5	7	7	0
Démographie	11	11	11	1	0

Admissibles	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,29	14	9	5	7
Questions sociales	11,60	13	10	3	5

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit civil	15,50	15,5	15,5	1	1
Sociologie	11,50	12,5	10,5	3	3
Gestion comptable et financière des entreprises	11,50	12	10,5	3	3
Développement local et politique de la ville	14,60	17,5	12	5	5

Lauréats	NOTE DE SYNTHÈSE (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11	12	9	3	4
Questions sociales	13	13	13	1	1

	NOTE DE SYNTHÈSE ET CONNAISSANCES ACQUISES (coef. 5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Sociologie	11	11,5	10,5	2	2
Gestion comptable et financière des entreprises	12	12	12	1	1
Développement local et politique de la ville	14,50	16,5	12,5	2	2

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Présents	Admissibles	Lauréats
Externe	9,84	12,56	12,54
Interne	9,93	12,10	12,29
Troisième concours	10,31	11,99	11,75

5) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

210 points soit une moyenne de **11,67 / 20** pour le **concours externe**
Soit 57 candidats admissibles

169,5 points soit une moyenne de **11,30 / 20** pour le **concours interne**
Soit 62 candidats admissibles

176,5 points soit une moyenne de **11,03 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 12 candidats admissibles

XV. CANDIDATS ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	35	42	11	88
BORDEAUX	4	5	1	10
RENNES	7	5	0	12
LYON	10	5	0	15
STRASBOURG	1	5	0	6
TOTAL	57	62	12	131

XVI. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	32	33	6	71
FEMME	25	29	6	60
TOTAL	57	62	12	131

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	49	0	0	49
25 – 29 ans	8	10	0	18
30 – 34 ans	0	26	2	28
35 – 39 ans	0	14	5	19
40 – 44 ans	0	10	5	15
45 – 49 ans	0	2	0	2
TOTAL	57	62	12	131

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac	0	0	1	1
Bac+2	0	1	0	1
Bac+3	1	1	0	2
Bac+4	1	4	0	5
Bac+5 ou plus	10	32	8	50
IEP	45	24	3	72
TOTAL	57	62	12	131

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	1	3	0	4
Aquitaine	1	2	0	3
Auvergne	0	1	0	3
Bourgogne	1	1	0	2
Bretagne	7	1	0	8
Centre	0	1	0	1
Champagne-Ardenne	1	1	0	2
Franche-Comté	1	1	0	2
Languedoc-Roussillon	2	2	1	5
Midi-Pyrénées	1	2	0	3
Nord-Pas-de-Calais	2	5	0	7
Normandie	0	2	0	2
Pays de la Loire	1	1	0	2
Paca	0	1	0	1
Poitou-Charentes	0	0	1	1
Rhône-Alpes	7	4	0	11
Ile-de-France	30	34	10	74
TOTAL	57	62	12	131

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	45	51	7	103
Pas de prépa	12	11	5	28
TOTAL	57	62	12	131

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	29
CNFPT	21
Non renseigné	1
TOTAL	51

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	24
FPT	33
Paris	5
TOTAL	62

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	31
Attaché d'administration	11
Attaché des administrations parisiennes	5
Inspecteur des finances	3
Conservateur des bibliothèques (État)	2
Inspecteur des douanes	2
Administrateur territorial (contractuel)	1
Cadre supérieur (La Poste)	1
Chargé de mission	1
Conservateur du patrimoine (FPT)	1
Contrôleur de gestion	1
Inspecteur action sanitaire et social	1
Inspecteur pédagogique	1
Provisoire adjoint	1
TOTAL	62

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	20
Bordeaux	5
Aix en Provence	4
Lille	4
Rennes	4
Grenoble	3
Lyon	3
Strasbourg	1
Toulouse	1
TOTAL	45

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	11
Responsable d'association	1
TOTAL	12

XVII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales :

Concours externe : 17

Concours interne : 13

Troisième concours : 3

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	32
Espagnol	5
Italien	1
TOTAL	40

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	29
Questions sociales	11
TOTAL	40

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne, néerlandais, portugais et russe.

CONCOURS INTERNE

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	25
Économie	24
TOTAL	49

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	5
Anglais	25
Arabe moderne	1
Espagnol	5
Italien	4
Informatique	3
TOTAL	43

Aucun candidat présent en grec moderne, néerlandais, portugais et russe.

TROISIÈME CONCOURS

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	3
Finances publiques et économie financière	3
Questions sociales	3
TOTAL	9

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Finances publiques et économie financière	6
Questions sociales	3
TOTAL	9

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	5
Espagnol	1
Informatique	1
TOTAL	9

Aucun candidat présent en arabe moderne, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,18	13,65
Note maximum	17	17
Note minimum	4,5	8
Note supérieure à 10	19	14
Note éliminatoire	3	

	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,91	13,24
Note maximum	19	19
Note minimum	5	5,5
Note supérieure à 10	25	13
Note éliminatoire	0	

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 1,5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,30	12,18
Note maximum	17	17
Note minimum	6	6
Note supérieure à 10	25	12
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,50	13,06
Note maximum	17	17
Note minimum	5	7
Note supérieure à 10	27	15
Note éliminatoire	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,04	12,41
Note maximum	18	18
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	18	11
Note éliminatoire	0	

	INFORMATIQUE (coef. 1)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,49	12,00
Note maximum	17	17
Note minimum	5	7
Note supérieure à 10	22	12
Note éliminatoire	0	

CONCOURS INTERNE

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,16	13,34
Note maximum	18	18
Note minimum	4,5	7
Note supérieure à 10	29	23
Note éliminatoire	4	

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,40	11,52
Note maximum	17	17
Note minimum	5	6
Note supérieure à 10	22	16
Note éliminatoire	0	

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,63	10,62
Note maximum	17	17
Note minimum	3	6
Note supérieure à 10	19	14
Note éliminatoire	1	

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,97	12,12
Note maximum	19	19
Note minimum	5	5
Note supérieure à 10	27	20
Note éliminatoire	0	

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,00	13,69
Note maximum	20	20
Note minimum	7	7,5
Note supérieure à 10	32	21
Note éliminatoire	0	

TROISIÈME CONCOURS

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,78	12,20
Note maximum	16	16
Note minimum	7	7
Note supérieure à 10	4	4
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,11	11,60
Note maximum	16	16
Note minimum	7	8
Note supérieure à 10	5	3
Note éliminatoire	0	

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,22	11,40
Note maximum	16	16
Note minimum	8	9
Note supérieure à 10	5	2
Note éliminatoire	0	

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,78	13,80
Note maximum	18	18
Note minimum	6	6
Note supérieure à 10	6	4
Note éliminatoire	0	

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Admissibles	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)					Nb candidats notés
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	
Allemand	15	19	11	2	0	2
Anglais	10,95	18	5	17	0	32
Espagnol	15,80	18	13	5	0	5
Italien	17	17	17	1	0	1

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Questions européennes	12,34	17	7	22	0	29
Questions sociales	9,27	14	5	5	0	11

Lauréats	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	15	19	11	2	2
Anglais	12,08	18	5,5	8	12
Espagnol	16,50	18	15	2	2
Italien	17	17	17	1	1

	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 1,5)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Questions européennes	13,27	17	7	13	15
Questions sociales	11,50	12	11	2	2

CONCOURS INTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Droit public	10,78	18	5	14	0	25
Économie	11,17	19	5	13	0	24

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	13,60	19	9	4	5
Anglais	12,36	16	7,5	19	25
Arabe moderne	13	13	13	1	1
Espagnol	15,70	18,5	10	4	5
Italien	14,38	20	9	3	4
Informatique	11	16	7	1	3

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	11,34	18	5	10	16
Économie	13,08	19	9	10	13

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	16,50	19	14	2	2
Anglais	12,76	16	7,5	14	17
Espagnol	15	18	10	3	4
Italien	20	20	20	1	1
Informatique	13	16	10	1	2

TROISIÈME CONCOURS

Admissibles	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Droit public	9,67	13	8	1	0	3
Finances publiques et économie financière	13	16	8	2	0	3
Questions sociales	10,67	14	7	2	0	3

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Note éliminatoire	Nb candidats notés
Finances publiques et économie financière	10,50	13	8	3	0	6
Questions sociales	12,67	16	9	2	0	3

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Allemand	17	18	16	2	2
Anglais	10,20	18	6	2	5
Espagnol	18	18	18	1	1
Informatique	12	12	12	1	1

Lauréats	INTERROGATION ORALE 1 (coef. 4)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Droit public	8	8	8	0	1
Finances publiques et économie financière	13	16	8	2	3
Questions sociales	11	11	11	1	1

	INTERROGATION ORALE 2 (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Finances publiques et économie financière	9,50	10	9	0	2
Questions sociales	12,67	16	9	2	3

	ÉPREUVE FACULTATIVE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Note supérieure à 10	Nb candidats notés
Anglais	11,67	18	6	2	3
Allemand	17	18	16	2	2

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	10,90	12,75
Interne	10,98	12,23
Troisième concours	11,47	12,25

5) RÉSULTATS D'ADMISSION

379,5 points soit une moyenne de **11,86 / 20** pour le **concours externe**
Soit 17 candidats admis

357,75 points soit une moyenne de **11,93 / 20** pour le **concours interne**
Soit 29 candidats admissibles

335 points soit une moyenne de **11,96 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 5 candidats admissibles

XVIII. LAURÉATS

RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

5 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit pénal	1
Géographie économique et humaine	5
Histoire contemporaine	2
Science politique et administrative	4
Sociologie	1
Allemand	1
Anglais	1
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	17

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	12
Espagnol	2
Italien	1
TOTAL	17

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	15
Questions sociales	2
TOTAL	17

CONCOURS INTERNE

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	13
Économie	16
TOTAL	29

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Union européenne	14
Questions sociales	15
TOTAL	29

4 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	16
Économie	13
TOTAL	29

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2
Anglais	17
Espagnol	4
Italien	1
Informatique	3
TOTAL	27

TROISIÈME CONCOURS

3 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Droit public	4
Questions sociales	1
TOTAL	5

2 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit public	1
Finances publiques et économie financière	3
Questions sociales	1
TOTAL	5

4 ^e épreuve d'admissibilité	
Matières	Nb de candidats
Sociologie	2
Gestion comptable et financière des entreprises	1
Développement local et politique de la ville	2
TOTAL	5

3 ^e épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Finances publiques et économie financière	2
Questions sociales	3
TOTAL	5

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	2

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac+2	0	1	0	1
Bac+3	0	1	0	1
Bac+5 ou plus	2	17	3	22
IEP	15	10	2	27
TOTAL	17	29	5	51
Anglais		3		
TOTAL		5		

XIX. PROFIL DES LAURÉATS

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	9	14	3	26
FEMME	8	15	2	25
TOTAL	17	29	5	51

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Alsace-Lorraine	1	1	0	2
Auvergne	0	1	0	1
Bretagne	2	1	0	3
Champagne-Ardenne	0	1	0	1
Franche-Comté	0	1	0	1
Languedoc-Roussillon	0	1	0	1
Midi-Pyrénées	1	1	0	2
Nord-Pas-de-Calais	0	4	0	4
Pays de la Loire	0	1	0	1

Poitou-Charentes	0	0	1	1
Rhône-Alpes	4	1	0	5
Ile-de-France	9	16	4	29
TOTAL	17	29	5	51

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	13	23	2	38
Pas de prépa	4	6	3	13
TOTAL	17	29	5	51

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	9
CNFPT	13
Non précisé	1
TOTAL	23

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	5
FPT	22
Paris	2
TOTAL	29

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché / Attaché principal / Directeur territorial	21
Attaché d'administration	3
Attaché des administrations parisiennes	2
Administrateur territorial (contractuel)	1
Contrôleur de gestion	1
Inspecteur action sanitaire et social	1
TOTAL	29

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	5
Aix en Provence	3
Bordeaux	3
Grenoble	2
Lyon	1
Strasbourg	1
TOTAL	15

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Privé	5
TOTAL	5

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2008
Élaboration et organisation
des concours et examen A+
par le CNFPT

